

# Galimatias simple ou galimatias double ?

## Sur la problématique de Graslin

*Gilbert Faccarello\**



Vous connaissez peut-être le trait d'un homme de beaucoup d'esprit, qui définissait deux sortes de galimatias, le galimatias simple, dans lequel l'Auteur s'entend, mais ne peut se faire entendre aux autres, & le galimatias double dans lequel l'Auteur qui ne s'entend pas lui-même, peut encore moins se faire entendre. Je ne veux pas affirmer que le second se trouve quelquefois dans l'Ouvrage de M\*\* [Graslin], mais il y a vingt endroits de sa doctrine sur les richesses où vous rencontrerez au moins l'un des deux.

Dupont, *Les Éphémérides du citoyen*, 1768 (2) : 180

Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790) possède, en histoire de la pensée économique, une place bien singulière. Comme il arrive fréquemment à beaucoup d'auteurs jugés *a priori* « secondaires » — que l'on ne prend pas le temps de lire, du moins de manière attentive — il se trouve être la victime d'une accumulation de commentaires les plus divers, en général fort brefs, dont aucun ne lui rend justice. Que les jugements soient élogieux ou, le plus souvent, critiques, leur mosaïque forme, pour finir, une image éclatée et peu pertinente. Pourquoi cet état de fait ? La situation est-elle désespérée ?

---

\* Panthéon-Assas University, Paris. Courriel: gilbert.faccarello@u-paris2.fr. Site: <http://ggjjff.free.fr/>. Essai publié dans Philippe Le Pichon et Arnaud Orain (sous la direction de), *Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Nantes au temps des Lumières*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008, pp. 89-125.

Pour pouvoir avancer quelques éléments de réponse, voyons tout d'abord quels sont les écrits de Graslin en matière de théorie économique. Voyons ensuite comment ils furent reçus : ce sera fait au travers de quelques thèmes qui frappèrent successivement les lecteurs contemporains comme postérieurs. Nous terminerons par quelques considérations qui, je l'espère, permettront de remettre les choses dans une perspective plus juste et d'assigner à Graslin une place plus enviable que celle qu'il occupe actuellement dans l'histoire de la pensée économique — réévaluation que la réédition, ci-après, de sa *Dissertation* de Saint-Petersbourg contribuera certainement à accélérer<sup>1</sup>.

## 1 Une œuvre polémique

Les écrits de Graslin en matière d'économie politique ne sont pas nombreux : ils comptent, pour l'essentiel, trois publications. En outre, ils représentent un remarquable « tir groupé », étant rédigés et publiés à peu près en même temps pendant les années 1765-1768. Un tel tir groupé suppose évidemment une réflexion préalable et il faut croire Graslin lorsqu'il affirme (1767 : iii) qu'il était « occupé depuis longtemps à étudier les éléments de la science économique », qu'il avait « reconnu toute la fausseté des principes imaginés par les Écrivains qu'on regarde comme les maîtres de cette science » — i.e. ceux que l'on n'appelait pas encore les physiocrates — et qu'il était « sur le point de faire paraître une réfutation de leurs prétendues découvertes » lorsqu'un événement<sup>2</sup> modifia quelque peu ses plans. Graslin était d'ailleurs membre de la Société Royale d'Agriculture de Tours depuis sa fondation en 1761 et ses lectures étaient à la fois étendues et bien ciblées : il a lu les nombreuses publications des physiocrates, bien sûr, mais aussi Cantillon, Montesquieu, Maupertuis, Rousseau ou encore Mably.

---

1. Il eût été souhaitable, naturellement, d'exposer en détail la cohérence théorique et l'originalité de la démarche de Graslin, ce qui est malheureusement impossible ici. Nous nous permettons donc de renvoyer les personnes intéressées à un article complémentaire, publié par ailleurs (Faccarello 2008).

2. Il s'agit du concours de Limoges : voir ci-dessous.

## 1.1 Des écrits quantitativement peu abondants

Quels sont ces écrits ? Le premier en date est une controverse avec l'abbé Nicolas Baudeau, le fondateur des *Éphémérides du citoyen* — périodique qui devint rapidement l'organe de la physiocratie. L'occasion est la publication de l'œuvre majeure de Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière, *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767), qui devait, aux yeux des physiocrates, constituer l'*Esprit des lois* du mouvement. Une critique ponctuelle par Graslin paraît d'abord dans la *Gazette du Commerce* en 1767, et la polémique se poursuit, jusqu'en 1768, dans le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances* et dans les *Éphémérides du citoyen*. L'essentiel de l'échange entre les deux auteurs est publié sous forme de livre dix ans plus tard, en 1777, sous le titre *Correspondance entre M. Graslin, de l'Académie économique de St. Pétersbourg, auteur de l'Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, et M. l'abbé Baudeau, auteur des Éphémérides du citoyen, sur un des principes fondamentaux de la doctrine des soi-disant Philosophes économistes*. Il est réédité en 1779. Le titre dit assez qui, de Graslin ou de Baudeau, est à l'origine du recueil.

Le second écrit de Graslin est publié en 1767, après le début de la polémique précédente. C'est là sa publication la plus connue : son *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, où l'on réfute la nouvelle doctrine économique, qui a fourni à la Société Royale d'Agriculture de Limoges les principes d'un Programme qu'elle a publié sur l'effet des Impôts indirects*. Cet ouvrage représente la contribution de Graslin à un concours organisé par la Société Royale d'Agriculture de Limoges, à l'instigation de Turgot, alors intendant du Limousin, qui finança le prix. Le concours fut annoncé lors de la séance du 4 janvier 1766. Le prix devait récompenser le « mémoire dans lequel on aurait le mieux démontré et apprécié l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires des biens-fonds. » L'expression « impôt indirect » devait évidemment être entendu au sens physiocratique du terme, et désigner tout impôt non directement prélevé sur le produit net, i.e. le revenu des propriétaires fonciers puisque seule l'agriculture était censée être « productive ». Turgot accompagna d'ailleurs « de quelques éclaircissements » le sujet mis au concours — afin de « fixer avec exactitude l'état de la question » (Turgot 1913-23, II : 431) — qui commencent par cette affirmation très orthodoxe dans la veine physiocratique :

« Les personnes les plus éclairées dans la science de l'économie politique savent depuis longtemps que tous les impôts, sous quelque forme qu'ils soient perçus, retombent nécessairement à la charge des propriétaires des biens-fonds, et sont toujours en dernière analyse payés par eux seuls, ou directement, ou indirectement. » (ibid.) Il s'agissait donc, en fait, de montrer que tout impôt indirect était déprédateur et que seul l'impôt direct était juste et efficace.

Graslin participa au concours mais ne pouvait manifestement accepter la teneur des « éclaircissements » de Turgot puisque ceux-ci supposaient valide une théorie qu'il contestait. C'est la raison pour laquelle, dans son mémoire, il discute les termes du sujet et engage une longue polémique avec les physiocrates avant de répondre à la question : selon lui, d'une part, le problème de l'incidence de l'impôt est beaucoup plus complexe que ce que prétendent ses adversaires, et, d'autre part, les impôts indirects, au sens qu'on leur donne aujourd'hui, doivent au contraire être privilégiés dans la panoplie fiscale de l'État.

... j'ai pris le parti de résoudre moi-même la question proposée, sinon telle qu'elle a été présentée, du moins telle qu'elle aurait dû l'être. (Graslin 1767 : iv)

Étant donné la teneur de sa contribution, Graslin n'eut pas le prix qui fut décerné à Jean-Nicolas Guérineau de Saint-Pérvy, un physiocrate. Mais son mémoire mérita « une distinction particulière » — probablement à l'instigation de Turgot — en raison de « la manière dont l'auteur a présenté ses principes, et les vues ingénieuses qu'il a répandues dans son ouvrage ». Graslin prit l'initiative de diffuser ses idées et publia son livre de manière anonyme. Curieusement, cet *Essai analytique* ne fut pas réédité, au XIXe siècle, dans la célèbre « Collection des principaux économistes » publiée chez Guillaumin, mais dut attendre 1911 pour qu'Auguste Dubois le publie de nouveau dans la « Collection des économistes et des réformateurs sociaux de la France »<sup>3</sup>.

La troisième publication de Graslin est beaucoup plus courte. Elle résulte, elle aussi, d'une contribution à un concours : celui qui fut lancé, en 1765, par la Société Économique de Saint-Petersbourg sur la question suivante : « Est-il plus avantageux à un État que le paysan possède en propre du terrain, ou qu'il

---

3. Contrairement à beaucoup d'autres œuvres du XVIIIe siècle, le titre n'est pas repris, à la fin du XXe siècle, dans le vaste programme de rééditions intitulé *Klassiker der National-Ökonomie* (Düsseldorf : Verlag Wirtschaft und Finanzen).

n'ait que des biens meubles ? & jusqu'où doit s'étendre cette propriété pour l'avantage de l'État ? » La question n'est pas anodine, mise au concours dans un pays où le servage était la règle ; mais elle pouvait aussi être d'actualité en France en raison de l'étendue du métayage et alors que le modèle de bonne culture physiocratique était le fermage.

Là encore, Graslin conteste quelque peu les termes du sujet. Il les modifie en substituant, à l'énoncé originel, la formulation suivante : « Est-il plus avantageux & plus utile au Bien public, que le paysan possède des terres en propre, ou seulement des biens mobiliers ; & jusqu'où doit s'étendre cette propriété ? » (Graslin 1768 : 109) Pour notre auteur, le fait de substituer « bien public » à « État » n'a évidemment pas la portée critique de la contestation qu'il apporte à l'intitulé du concours de Limoges ; mais il n'est pas non plus anodin car il permet de mieux préciser le sujet, et de choisir clairement la meilleure manière de le traiter : celle qui repose sur les principes les plus généraux, « puisés dans la nature de l'homme, & dans l'ordre physique et immuable des choses », indépendante de toute forme particulière de gouvernement.

Le bien public peut être envisagé sous deux considérations différentes ; ou comme le plus grand avantage de tous les membres de l'État ; ou comme le bien de l'État, pris dans sa constitution particulière. Sous le premier aspect, la question proposée est générale, unique, & doit être résolue d'après les principes puisés dans la nature de l'homme, & dans l'ordre physique et immuable des choses : sous le second elle est particulière, conditionnelle, & susceptible d'autant de solutions différentes qu'il y a de différentes sortes de gouvernement. (1768 : 114)

Graslin plaide en faveur de la propriété privée paysanne : un argument qui repose, ici encore, sur des considérations de justice et d'efficacité. Malheureusement pour lui, une nouvelle fois, notre auteur n'eut pas le prix, décerné à Béardé de l'Abbaye — un docteur en droit canon, également favorable à la culture des terres par des paysans propriétaires. Mais, ici aussi, un accessit lui fut attribué, et sa dissertation fut publiée en 1768 dans un volume qui rassemble la dissertation primée, le texte de Graslin et deux autres contributions rédigées en langue allemande. Elle n'a jamais été rééditée depuis, et est donc de nouveau publiée ici pour la première fois.

## 1.2 Des « années de haute théorie »

Les dates mentionnées ci-dessus sont importantes, et le fait que les travaux de Graslin se situent entre 1765 et 1768 est significatif. Ces années sont celles d'un contexte théorique et intellectuel très particulier, que l'on peut bien appeler « années de haute théorie » — pour reprendre l'expression qui fut donnée aux années 1920-30 dans le cadre cambridgien<sup>4</sup>. Il y a là en effet une conjonction remarquable de publications importantes et de cristallisation des éléments d'une discipline nouvelle. Les acteurs eux-mêmes avaient, en général, conscience d'être des pionniers dans un monde nouveau. Quesnay parle de « science nouvelle de l'économie politique », et Graslin lui-même ouvre son *Essai analytique* par ces mots, réminiscence de Maupertuis :

La Science de l'Économie Politique, la plus importante de toutes, puisqu'elle a pour objet la puissance et le bonheur des nations, vient de naître parmi nous. (Graslin 1767 : 1)

La conclusion de l'Essai revient sur la question, et fait état, nommément cette fois, du jugement de Maupertuis selon lequel il manquerait même à cette science nouvelle une appellation adéquate<sup>5</sup> :

... j'ai essayé de développer les principes du système des richesses : *science si nouvelle parmi nous*, dit M. de Maupertuis, *qu'elle n'y a point encore de nom*. (Graslin 1767 : 209)

En fait, davantage qu'une question de nom, c'est un changement radical de perspective qui s'était fait jour, dès la fin du XVIIe siècle avec Boisguilbert, et au XVIIIe avec Quesnay et Turgot. Ce changement se traduit évidemment au niveau du vocabulaire. On commence à utiliser l'expression « science économique » dans sa signification moderne, concurremment avec « économie

---

4. C'est le disciple de Keynes, G.L.S. Shackle, qui publia en 1967 un ouvrage célèbre sous ce titre.

5. Maupertuis exprime cette opinion dans son Éloge de Montesquieu : « Comme le plan de M. de Montesquieu renfermait tout ce qui peut être utile au genre humain, il n'a pas oublié cette partie essentielle qui regarde le Commerce, les Finances, *la population* : science si nouvelle parmi nous qu'elle n'y a encore point de nom [...]. Cette science négligée, ou plutôt entièrement omise par les anciens, est une de celles qui demande le plus de pénétration & le plus de justesse ; & est sans contredit une des plus utiles : ses problèmes, plus compliqués que les problèmes les plus difficiles de la Géométrie & de l'Algèbre, ont pour objet la richesse des nations, leur puissance & leur bonheur. » (Maupertuis 1755 : 416)

politique » ou « économie publique » ; elle apparaît notamment simultanément en 1763 sous la plume de Quesnay et Mirabeau en France, et de Pietro Verri en Italie, où elle désigne chaque fois une abréviation, soit de « science du gouvernement économique », soit de « science de l'économie politique », et n'est donc plus utilisée au sens ancien d'« économique »<sup>6</sup>.

Graslin utilise fréquemment la nouvelle expression. Il faut cependant se garder de conférer à celle-ci une acception par trop scientifique qu'elle n'a acquise que relativement récemment. Tout comme les physiocrates, Graslin est conscient du fait que les réflexions sur l'économie ont d'importantes implications politiques et ne sauraient en être séparées : dans la dédicace « À Messieurs de la Société Royale d'Agriculture de Tours » qu'il place en tête de son ouvrage de 1767, il englobe sa recherche, de manière significative, dans la « philosophie politique » pour laquelle il réclame l'éclairage du flambeau de la raison cartésienne.

Le vocabulaire n'est donc pas encore fixé — sauf peut-être dans quelques domaines traditionnels comme les monnaies — et les auteurs se voient contraints d'innover. Graslin, comme les physiocrates de leur côté, ne s'en prive pas. Le vocabulaire physiocratique, malgré une certaine incompréhension, voire l'hostilité, qu'il suscita — même Pietro Verri parle à son sujet de « langage ascétique » (Verri 1771 : 193) — se répandit malgré tout assez rapidement. Les termes les plus caractéristiques forgés par Graslin, eux, ne furent repris par personne, même pas par les adversaires de la physiocratie, et ils ont de ce fait formé une difficulté de lecture et de compréhension de son œuvre.

C'est dans ce contexte mouvant que nos années de « haute théorie » voient l'éclosion de publications importantes, en quantité et en qualité. Une impressionnante série de textes provient du groupe de ceux que l'on désigne sous le nom d'« économistes », de « philosophes économistes », et qui revendiquent bientôt pour leur doctrine le nom de « physiocratie » (1767). Qu'on en juge par quelques exemples. En 1766, Turgot rédige ses remarquables *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, pour se pencher ensuite sur la rédaction de son tout aussi remarquable article, « Valeurs et monnaies » (1768 ou 69), son *Mémoire sur les prêts d'argent* et ses « Lettres » au contrôleur général,

---

6. Sur l'évolution de la signification du terme « œconomie » ou « économie », voir Faccarello et Steiner 2008.

l'abbé Terray, sur le commerce des blés (1770). « Valeurs et monnaie » ne fut pas publié du vivant de Turgot, mais sa substance passe dans le *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de commerce* (1769) de l'abbé André Morellet.

En 1767 Pierre Samuel Dupont (pas encore « de Nemours ») rassemble une partie des écrits essentiels de Quesnay dans un ouvrage intitulé *Physiocratie* — il crée l'appellation — *ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, qu'il fait précéder d'un « Discours de l'éditeur » d'une centaine de pages. L'année suivante, il publie *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* (1768). Toujours en 1767, Pierre-Paul le Mercier de la Rivière donne son grand ouvrage sur *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767), Nicolas Baudeau publie, d'abord sous forme d'articles, puis de livre, *L'explication du tableau économique à Mme de \*\*\** (1767-8), et Mirabeau commence la publication de ses *Lettres sur la dépravation et la restauration de l'ordre légal*. Quant à Quesnay lui-même, il ne reste pas en retrait et donne ses dernières grandes productions : l'important « Despotisme de la Chine » (1767) et plusieurs autres articles, également publiés dans les *Éphémérides du citoyen*, tels que les dialogues entre « Mr. H et Mr. N » (1766) ; « Analyse du gouvernement des Incas du Pérou, par M. A. », les « Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole » et le « Second problème économique », tous publiés en 1767 ; auxquels on doit ajouter, cette même année, un autre article au titre et au contenu fort symptomatiques de la période : « Lettre de M. Alpha sur le langage de la science économique ».

Les adversaires de la Physiocratie ne sont pas non plus de reste avec, outre les écrits de Graslin, le livre de François Véron de Forbonnais, *Principes et observations économiques* (1767) ; et celui de Gabriel Bonnot de Mably, les *Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1768). L'abbé Ferdinando Galiani, enfin, rédige à cette époque ses *Dialogues sur le commerce des blés* qui seront bloqués par la censure en 1769 mais pourront sortir en librairie en 1770 — et qui lanceront une nouvelle phase du débat entre réformateurs, avec notamment l'intervention de Necker (Faccarello 1998).

Ce ne sont là, évidemment, que quelques exemples — les plus significatifs — tant la littérature est florissante. Certains auteurs, bien sûr, sont encore tournés vers le passé et conservent, à des degrés divers, une attitude plutôt



traditionnelle : c'est le cas de Forbonnais, ou encore de Mably, par ailleurs si dissemblables. Mais la plupart se réclame d'une forme de modernité scientifique, et souvent politique, et c'est le cas de Graslin. Lecteur de Mably et sensible à ses idéaux, il se sépare cependant de lui, de manière significative, dès qu'il s'agit de définir la bonne politique pour les temps présents.

## 2 Quelques problèmes d'interprétation

Sans faire ici l'histoire détaillée de la réception de l'œuvre de Graslin — dont l'intérêt serait tout relatif — nous pouvons néanmoins en tracer les principales lignes de force en notant qu'elle se résume en fait à la réception et à l'interprétation de l'*Essai analytique*. La polémique avec Baudeau, au demeurant assez brève, commencée peu avant la publication de l'ouvrage, se trouve de fait éclipsée par lui. Quant à la *Dissertation* de Saint-Pétersbourg, elle est superbement ignorée par les commentateurs, à de très rares exceptions près : sauf erreur de ma part, même Joseph Desmars, dans un ouvrage entier consacré à Graslin, n'en fait aucune mention (Desmars 1900) ; et encore ne suffit-il pas d'en noter l'existence, mais d'en donner une interprétation, ce que personne ne fait.

### 2.1 Trois périodes

Trois grands moments scandent l'histoire de la réception de l'*Essai analytique*. Le premier est celui de la réception immédiate, qui est assez étendue. Les principaux périodiques de l'époque mentionnent l'*Essai*, voire le résument... ou tentent de le faire : il s'agit par exemple du *Journal économique*, du *Journal encyclopédique*, du *Journal des sçavants*, du *Journal d'agriculture, du commerce et des finances* et, bien sûr, des *Éphémérides du citoyen*. Les adversaires de la physiocratie louent, sans trop le comprendre, un ouvrage qui, pour eux, tombe à point, alors que d'autres renvoient Graslin et les physiocrates dos à dos en raison de leurs obscurités supposées et de leur vocabulaire abscons. Les analyses les plus intéressantes proviennent des physiocrates eux-mêmes. Aux lettres de Baudeau, déjà mentionnées, s'ajoutent les critiques de l'*Essai*, contenues dans deux articles que Les *Éphémérides du citoyen* publient respectivement dans les deuxième et dixième volumes de 1768 : le premier est

de Dupont, et revêt la forme d'une lettre à Saint-Pérvy (Dupont 1768) ; et le second, d'un auteur anonyme qui signe de la lettre N (Anonyme 1768), se présente comme une critique directe du livre de Graslin<sup>7</sup>.

Mais cette flambée polémique tourne court, et l'ouvrage semble tomber dans un certain oubli dès les dernières décennies du XVIIIe siècle. Les références explicites à notre auteur sont extrêmement rares et celui-ci semble assez vite oublié : s'il défraie la chronique, ce n'est plus alors pour ses activités spéculatives théoriques sur les richesses, mais pour celles, bien concrètes, liées à l'accroissement de son patrimoine à Nantes et aux alentours ! Le mathématicien Alexandre Théophile Vandermonde, cependant, premier titulaire d'une chaire publique d'économie politique en France — en 1795, à la nouvelle et éphémère École normale, à Paris — représente sur ce point une exception remarquable, tout comme l'est le contenu de son jugement : fort élogieux ! Vandermonde place en effet Graslin au même niveau que James Steuart ou Adam Smith — jugement « décalé » s'il en est d'un auteur lui-même « décalé »<sup>8</sup>.

Je le [*l'Essai analytique*] regarde comme l'un des meilleurs livres qui aient été écrits en France sur l'économie politique. Si le gouvernement eût cherché à fixer l'auteur au centre des connaissances, il les eût probablement avancées ; mais l'opinion des meneurs [les physiocrates] était contraire à la sienne, relativement à l'impôt. (Vandermonde 1795 : 427)

Vandermonde aurait cependant pu susciter un intérêt pour Graslin puisqu'il

---

7. L'article porte par ailleurs un sous-titre : « Chapitre premier. Examen des Principes généraux de l'Auteur sur les Richesses. » Mais il n'y aura jamais de chapitre 2. Cet article est important à un autre titre : ses dernières pages développent une première théorisation de la rente foncière différentielle (Van den Berg, 2000). Van den Berg (ibid. : 191), sur la foi d'une déclaration de Dupont, identifie l'auteur de cet article comme étant Saint Pérvy. Si cette identification est exacte, il semble y avoir eu quelque confusion au niveau de l'édition des *Éphémérides*. Car cette revue consacre par ailleurs une série de quatre articles au mémoire de Saint-Pérvy, publiée dans les numéros suivants : 1768, XI : 167-176 ; 1768, XII : 175-192 ; 1769, I : 160-196 ; et 1769, t. II, 118-136, c'est-à-dire après l'article signé N. Au cours de cette série d'articles, il est précisé deux fois (1768, XI : 168, et 1769, II : 136) que la critique de l'ouvrage de Graslin a été publiée dans le tome II de 1768 — sans allusion donc à l'article signé N du tome X de la même année. Par ailleurs, le premier article de cette série de 4 précise (1768, XI : 168) que Saint-Pérvy avait rédigé lui aussi une critique de Graslin, qui serait publiée sous peu : il « a même préparé une seconde dissertation, qui paraîtra incessamment, & qui développant tous les sophismes du Directeur des Fermes de N... [Nantes] fera voir combien celui-ci a eu tort de se plaindre du jugement qui ne lui a point décerné un prix dont son Livre n'était véritablement pas digne. » Cette deuxième dissertation ne semble jamais avoir vu le jour.

8. Sur Vandermonde, je me permets de renvoyer à Faccarello 1989, 1993.

enseignait aux futurs professeurs des Écoles centrales de la République. Mais son cours, décousu et confus, ne fut pas apprécié, et sa durée fut d'ailleurs brève.

L'oubli dans lequel tombe Graslin se confirme pendant la seconde grande période : les deux premiers tiers du XIXe siècle. Alors que les controverses allumées par Quesnay ou par Turgot restent bien présentes dans les esprits, l'*Essai analytique* n'est pas réédité, on le sait, par Eugène Daire dans la « Collection des principaux économistes ». Adolphe Blanqui, de son côté, ne mentionne même pas notre auteur dans son *Histoire de l'économie politique depuis les anciens jusqu'à nos jours* — y compris dans la volumineuse « Bibliographie raisonnée de l'économie politique » qui clôt le deuxième volume et qui comprend nombre d'ouvrages ou de pamphlets du siècle précédent<sup>9</sup>. Peut-être l'*Essai analytique* figure-t-il sur la « liste de quelques ouvrages anonymes sans valeur » (Blanqui 1837, II : 403) que Blanqui ne juge pas bon d'inclure dans sa bibliographie<sup>10</sup> ?

Une courte notice sur Graslin figure cependant dans le *Dictionnaire de l'économie politique* de Coquelin et Guillaumin (1852, I : 844), signée M. B.<sup>11</sup> ; mais il est symptomatique, comme le remarque Auguste Dubois (Dubois 1911 : xxx) que, dans le même ouvrage, la notice consacrée à Guillaume-François Le Trosne attribue également l'*Essai analytique* à ce dernier ! Par ailleurs le nom même de notre auteur est inexact, baptisé pour l'occasion Louis-François de Graslin<sup>12</sup>.

La notice n'a rien d'approfondi, mais on remarque quand même que son auteur tente de défendre Graslin contre ses détracteurs, et en particulier contre

---

9. Un auteur au moins en Italie fait exception : Carlo Bosellini, qui mentionne Graslin dans une étude sur l'évolution et les progrès de la pensée économique (Bosellini 1825). Bosellini ne semble pas connaître l'identité de Graslin : il parle de « l'auteur anonyme » de l'*Essai analytique*, et pense qu'il s'agit là d'une œuvre de critique anti-physiocratique plus percutante que les *Doutes* de Mably. Avec ce jugement final, qui sera répété maintes fois : bien que Graslin n'ait développé aucun des principes fondamentaux de la science économique, il fit néanmoins des suggestions utiles pour leur progression. (Bosellini 1825 : 544).

10. Le mémoire de Saint-Péravy, concurrent de Graslin et lauréat du concours de Limoges, est en revanche mentionné par Blanqui (1837, II : 384). Cette bibliographie comporte par ailleurs des attributions curieuses : c'est ainsi que *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, de Dupont, est attribué à Baudeau (ibid. : 314).

11. Peut-être s'agit-il de Maurice Block.

12. Louis François Graslin est le fils de Jean-Joseph-Louis.

J. R. McCulloch qui aurait affirmé que l'*Essai analytique* « est un specimen de l'art d'écrire d'une manière plausible sur un sujet qu'on n'a pas approfondi » (cit. *ibid.*). Mais rien de précis n'est opposé au critique britannique. M. B. note aussi — légende qui se propage — que Graslin a « peut-être » suivi les cours d'Adam Smith en Écosse<sup>13</sup>. L'ouvrage de 1767, « bien que dépassé aujourd'hui [...] n'en était pas moins remarquable pour l'époque. » Son « mérite » consisterait à « avoir publié avant Smith une théorie de la richesse fondée sur le travail, dont il admet la productivité, soit qu'il s'applique à l'agriculture, à l'industrie ou au commerce. » Enfin, M. B. ne mentionne, outre l'ouvrage de 1767, que la polémique avec Baudeau : rien n'est dit de la *Dissertation*.

Une autre notice, très brève, signée E.R. (Edmond Renaudin) figure plus tard dans le *Nouveau dictionnaire d'économie politique* (1890-1, I : 1108) de Joseph Chailley et Léon Say. Elle révèle le même état d'esprit et montre à quel point l'auteur — toujours appelé Louis-François de Graslin — est oublié par la profession. Outre la *Correspondance* avec Baudeau et l'*Essai analytique*, il est fait mention d'un autre ouvrage : *Sur l'influence de l'impôt indirect sur les biens-fonds...* qui n'est autre, bien sûr, que l'*Essai* lui-même ! La *Dissertation*, ici encore, n'est pas mentionnée. En guise de lot de consolation, cette mention, tout de même :

Il [Graslin] se livra sérieusement à l'économie politique, élargissant les idées des physiocrates qu'il combattit bientôt ouvertement. Cela explique pourquoi il fut en quelque sorte mis à l'index par eux et pourquoi il n'a pas la notoriété à laquelle il aurait droit. (*ibid.*)

Si nous avons insisté sur ces notices, c'est qu'avec elles le ton est donné et demeurera même pendant la troisième grande période qui s'ouvre à la fin du XIXe siècle. On note en effet à cette date un regain d'intérêt pour l'auteur de l'*Essai analytique* — l'on verra plus loin quels types de jugements furent formulés. La littérature nouvelle présente deux aspects principaux.

Graslin, d'une part, est pris en compte — mais de manière fragmentaire — dans des études thématiques plus étendues, comme par exemple celle sur l'impôt progressif de Edwin Seligman (1894), sur le « socialisme » au XVIIIe siècle d'André Lichtenberger (1895), sur le mouvement physiocratique en France de

---

13. Affirmation fantaisiste que Desmars (1900 : 28-30) n'a aucune peine à réfuter.

Georges Weulersse (1910) ou encore à l'occasion de la publication, par Gustave Schelle, des œuvres de Turgot (1913-23).

D'autre part, quelques livres sont enfin consacrés à Graslin : deux, en France, au XIXe siècle — une recherche érudite (Luminais 1862) et une thèse de droit (Desmars 1900) — et un troisième, au milieu du XXe, en Suisse et en langue allemande (Borschberg 1946). Mais ces deux types de littérature donnent des résultats extrêmement décevants : ni l'un ni l'autre ne rendent justice à Graslin et à sa problématique d'ensemble. Ils participent de leurs époques respectives, se contentent en général de paraphrase en guise d'analyse et/ou sont de toute manière biaisés par la problématique vaine et stérile du « précurseur » — au précurseur d'Adam Smith s'ajoutant à présent le précurseur de la théorie subjective de la valeur (Dubois 1911). Plus près de nous, les écrits qui citent Graslin à l'occasion d'études historiques ne renouvellent en rien notre compréhension de l'auteur — une place à part devant cependant être faite à l'article récent de Arnaud Orain (Orain 2006) qui, le premier, tente une véritable interprétation d'ensemble de la problématique à l'œuvre dans l'*Essai analytique*.

Pour entrer dans une discussion plus intéressante des problèmes posés par les idées de Graslin, il faut se pencher de plus près sur quelques-uns des aspects de l'œuvre qui firent problème ou qui suscitèrent des interrogations chez les commentateurs. On peut, à grands traits, regrouper les principaux en cinq thèmes : (i) la critique par Graslin de la théorie physiocratique peut être contestée ; (ii) l'apport de Graslin à l'économie politique demeure, pour finir, indéterminé ; (iii) le style de Graslin est déroutant ; (iv) Graslin fonde sa propre construction théorique sur un postulat incompréhensible ; et enfin (v) il y aurait chez Graslin des éléments qui permettraient de voir en lui un socialiste avant la lettre.

## 2.2 Une critique contestée

Ce qui frappe avant tout le lecteur de Graslin, c'est, encore et toujours, la critique adressées aux « soi-disant philosophes économistes ». Cette critique est multiforme, et s'exerce à différents niveaux de la doctrine physiocratique. Mais la principale, qui a retenu toutes les attentions, consiste dans le refus d'un fondement majeur de cette théorie : le postulat de la productivité exclusive

de l'agriculture, et de toutes les conséquences qui en découlent — dont la théorie de l'impôt unique directement prélevé sur le « produit net ». Dans cette perspective, deux aspects frappants des développements de Graslin ont été soulignés : (i) sa critique de la définition physiocratique de la richesse ; et (ii) sa volonté simultanée de substituer au postulat de la productivité exclusive de l'agriculture celui de la productivité de tout type de travail.

Sa critique de la notion physiocratique de richesse cependant, qui sous-tend nombre de ses observations négatives sur ses adversaires, pose un problème majeur qui a été soulevé d'emblée et que notre auteur n'a jamais voulu reconnaître. Il s'agit de l'erreur qu'il commet lorsqu'il accuse les physiocrates de limiter la notion de richesse au produit net (par définition) agricole. C'est évidemment inexact, et c'est ce que Turgot note en premier lieu dans ses remarques sur le mémoire de Graslin :

L'auteur impute mal à propos aux écrivains qu'il attaque, de ne regarder comme richesse que le produit net du sol, c'est-à-dire le revenu. (Turgot 1767 : 630)

C'est aussi ce sur quoi Dupont et M. N. insistent dans leurs articles respectifs des *Éphémérides*. Graslin « a [...] cru pouvoir se dispenser de lire ce qu'ont écrit sur la richesse les Adversaires qu'il voulait avoir », écrit Dupont :

... il a mieux aimé supposer au hasard, & par malheur contre le fait, qu'ils la réduisaient au produit net du sol exclusivement ; & après avoir énoncé cette opinion & affirmé que c'était là le Principe fondamental des Auteurs économiques qu'il attaquait, il n'a pas eu la moindre peine à prouver qu'un pareil principe n'avait pas le sens commun. Un plaisant dirait que cela s'appelle parler à son bonnet. (Dupont 1768 : 170-1)

Nous n'insisterons pas davantage sur cette méprise — qui montre bien à quel point le heurt des optiques nouvelles peut engendrer des dialogues de sourds — sinon pour souligner que ce type d'erreur ne peut que plomber de manière importante plusieurs raisonnements de Graslin, diminuer leur portée critique et certainement ôter un peu de crédibilité à leur auteur.

### 2.3 Un apport indéterminé

Mais, contrairement à ce que laissent croire par moments Dupont et M. N., une erreur d'interprétation, même importante, ne saurait justifier une opprobre sur le reste de la critique et sur l'œuvre positive proprement dite. Turgot ne tombe pas dans ce travers, et ses réactions sont certainement les plus intéressantes parmi celles des contemporains comme des commentateurs ultérieurs. Que retenir de Graslin, malgré son « péché originel » ?

Bien qu'en désaccord théorique avec lui, Turgot est bien loin de condamner l'*Essai analytique*, et lui trouve des qualités certaines. Longtemps même avant que les résultats du concours de Limoges soient proclamés, par exemple, il annonce à Dupont (3 janvier 1767) que le jury a en mains « un mémoire de 436 pages destiné à renverser toute la doctrine économique » et il ajoute, pour secouer la torpeur dogmatique qu'il était mécontent de constater chez ses amis physiocrates : « j'ai bien envie, pour vous engager à travailler, de vous faire peur qu'il n'ait le prix. » Avec cette mention positive : « Cet ouvrage n'est pas à beaucoup près sans mérite ni même sans profondeur ; ainsi combattez *pro aris et focis*. » (Turgot 1913-23, II : 665) Quelques mois plus tard, il revient sur le sujet à propos des résultats du concours, proclamés le 10 octobre. Le 13 octobre, il écrit à Dupont que le jugement de la Société Royale d'Agriculture de Limoges « mécontentera tout le monde » : Graslin en premier lieu car le lauréat ne fait que reprendre quelques idées développées dans la *Philosophie rurale* de Quesnay et Mirabeau, son mémoire étant par ailleurs moins bien écrit et construit que l'*Essai analytique* ; quant à la mention décernée à Graslin, elle irritera les physiocrates :

... l'intolérance économique verra douloureusement un auteur, déjà flétri de l'anathème dans les *Éphémérides*, un ennemi déclaré de la science, loué pour un ouvrage rempli de sophismes qu'on ne trouvera qu'absurdes et qui sont pourtant ingénieux et qui donneront de l'exercice aux esprits des maîtres et qui certainement contribueront à l'éclaircissement de la vérité en forçant les économistes à s'expliquer. Ils en ont besoin, car ils sont bien loin d'avoir tout dit.  
(II : 672)

Turgot n'est manifestement pas mécontent de mettre l'ouvrage de Graslin en travers de la route de Quesnay et de ses disciples. Reste à savoir en quoi il juge cet ouvrage, pourtant erroné selon lui sur quelques points essentiels,

« profond » et « ingénieux » sur d'autres points de doctrine. Malheureusement, Turgot ne s'explique pas clairement là-dessus dans sa correspondance, et ses autres textes développent plutôt quelques points critiques. Nous en sommes donc réduits à formuler des hypothèses.

Si l'on passe sur la littérature postérieure qui ne raisonne, au mieux, qu'en terme de « précurseur », on retrouve Graslin, à l'autre bout du spectre temporel<sup>14</sup>, mentionné avec éloge par un autre grand théoricien, Joseph Alois Schumpeter. Dans son ouvrage posthume, *History of Economic Analysis*, il souligne l'intérêt présenté par les écrits de Graslin et par leur problématique, intérêt malheureusement occulté par les aspects polémiques :

La réputation de Graslin n'a jamais été ce qu'elle aurait dû être, car il mit tant l'accent sur la critique des physiocrates — qui est en fait la meilleure qui ait jamais été faite — que ses lecteurs furent incités à sous-estimer sa contribution positive. (Schumpeter 1954, I : 250-51)

Malheureusement, là encore, Schumpeter est incapable d'établir clairement en quoi consiste cette contribution. Il se contente d'un jugement rapide et superficiel : « En fait son Essai analytique présente les grandes lignes d'une théorie globale de la richesse ; c'est une théorie du revenu global, plutôt que du revenu net, comprenant toutes les dépenses de tous les producteurs y compris les salaires, amélioration qui n'est pas sans importance lorsque l'on considère le rôle que ce dernier allait jouer plus tard. » (ibid.) Ce morceau de bravoure laisse évidemment le lecteur Gros-Jean comme devant !

## 2.4 Un style déroutant

Mise à part l'insistance, par certains, sur la « productivité du travail » qui « anticiperait » Smith ou sur une théorie de la valeur et des prix qui serait walrassienne avant la lettre, la conclusion générale d'une indétermination de l'apport et de la problématique de Graslin serait-elle due au style de l'auteur qui, lui aussi, ne fit pas peu pour sa (mauvaise) réputation ? Nous avons déjà fait allusion au vocabulaire nouveau que Graslin introduisit en économie, mais

---

14. Voir cependant Orain 2006, comme nous l'avons déjà noté auparavant. Je discute cette tentative intéressante d'interprétation dans Faccarello 2008 ; elle est différente de celle que je propose ici, bien qu'il y ait évidemment des plages de recoupement.



nous avons aussi précisé que c'était là également le lot de ses adversaires. Il convient donc à présent de souligner que ce vocabulaire différent se double en fait d'une méthode différente de raisonnement. Cette méthode a pu surprendre certains.

Partisan de la science nouvelle qui n'a « point encore de nom », Graslin affirme avec force que

... la Science Économique, ramenée à ses vrais éléments, est, par elle-même, susceptible d'exactitude et de démonstration, comme les Sciences Mathématiques. (1767 : 37, n.)

Il ne faut pas se méprendre : Graslin n'est en aucun cas partisan d'une mathématisation qui n'existait d'ailleurs pas au moment où il écrit. La rigueur et l'exactitude des raisonnements doivent être avant tout conceptuelles, théoriques, et son effort remarquable de définition des premiers concepts, et de rigueur des déductions, est une première indication sur le courant philosophique et épistémologique auquel il se rattache, ou tout au moins dont il s'inspire : le sensualisme — pour qui toute science est d'abord une langue bien faite. Le sensualisme de Condillac, bien sûr : le philosophe ne débute-t-il pas son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* par cette affirmation : « Il me parut qu'on pouvait raisonner en métaphysique et en morale avec autant d'exactitude qu'en géométrie » (Condillac 1746 : 99)? Cette tâche n'implique-t-elle pas un vocabulaire partiellement nouveau ?

... il semble d'abord qu'il n'y a pas d'autre moyen, pour se faire entendre, que de parler comme les autres. J'ai cependant cru devoir tenir une conduite différente. Comme on a remarqué que, pour avoir de véritables connaissances, il faut recommencer dans les sciences sans se laisser prévenir en faveur des opinions accréditées, il m'a paru que, pour rendre le langage exact, on doit le réformer sans avoir égard à l'usage. (Condillac 1746 : 271)<sup>15</sup>

Et la définition — reproduite ci-après — que Graslin donne du « calcul » dans les sciences, qui opère par « combinaison de signes » n'a-t-elle pas une saveur condillacienne ? On pourrait aussi relever, dans le même sens, l'accent placé sur l'analyse des « rapports » — « j'ai suivi, avec le courage et la patience

---

15. Montesquieu, peu après, tint un propos semblable. « J'ai eu des idées nouvelles ; il a bien fallu trouver de nouveaux mots, ou donner aux anciens de nouvelles acceptions. » (1748, I : 3)

d'un esprit timide, le fil qui seul pouvait me guider avec sûreté : [...] le rapport de l'homme aux choses, et des choses entre elles » (Graslin 1767 : 1-2) — i.e. un accent sur les liens des causes secondes entre elles, sans nulle recherche, vaine et propre à l'ancienne métaphysique, d'une origine ou d'une nature ultime des choses<sup>16</sup>.

Le titre même de l'ouvrage de 1767, *Essai analytique*, suggère enfin clairement cette filiation aux contemporains, par l'accent qu'il place sur le mot « analyse ». Mais pas seulement : car ce même titre nous fournit une autre indication, encore plus précise ; sauf erreur de ma part, un seul autre ouvrage philosophique inclut dans son titre, avant celui de Graslin, cette expression d'« essai analytique ». C'est l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme*, publié en 1760 par le Genevois Charles Bonnet, naturaliste et philosophe de renom, qui développait, à sa manière, et de façon originale, la nouvelle épistémologie<sup>17</sup>. « Pour arriver à des principes qui puissent étendre un peu nos connaissances sur les opérations de notre âme, je ne connais qu'une méthode, & cette méthode est l'*analyse* [...]. Il faut chercher les rapports qui lient [les] choses entre elles & aux autres choses analogues, & trouver des résultats qui puissent devenir des principes » (Bonnet 1760 : iii-iv). La définition de l'analyse par Bonnet ne caractérise-t-elle pas la démarche que Graslin met en œuvre ?

Je ne veux donc qu'essayer ce que peut ici l'Analyse ; j'irai du connu à l'inconnu, du composé au simple. Je méditerai chaque sujet avec toute l'application dont je suis capable ; je le décomposerai le plus qu'il me sera possible, je l'anatomiserai. Je tâcherai de réduire mes idées à leurs plus petits termes, & de les enchaîner tellement les unes aux autres que la chaîne soit partout continue. (Bonnet 1760 : 1-2)

Les contemporains de Graslin auraient pu accepter cette démarche, et d'ailleurs l'acceptèrent partiellement. Ce qui posa problème, c'est, d'abord, qu'elle incluait une forte composante polémique. Elle se double en effet d'une vigoureuse critique d'un point majeur de la méthode physiocratique, de l'un

---

16. Turgot affirme également dès 1750, dans des remarques sur Maupertuis, et dans une veine condillacienne, que notre esprit est trop borné pour connaître la nature des choses : seuls les rapports qui existent entre les choses sont objets de connaissance à l'aide des sensations : « nous ne connaissons que les rapports. Vouloir dire quelque chose de plus, c'est confondre les bornes de notre esprit et celles de la nature. » (Turgot 1750 : 168)

17. Charles Bonnet avait également publié, quelques années auparavant, un *Essai de psychologie* (Bonnet, 1755).

des aspects qui avait le plus frappé l'opinion : l'utilisation *ad nauseam* de « calculs » arithmétiques censés jouer un rôle important dans les raisonnements, et non simplement les illustrer. N'était-il pas affirmé avec force, sous la plume du marquis de Mirabeau, que « les calculs sont à la science économique ce que les os sont à au corps humain [. . .]. [L]a science économique est approfondie et développée par l'examen et par le raisonnement ; mais sans les calculs elle serait toujours une science indéterminée, confuse et livrée partout à l'erreur et au préjugé » (Mirabeau 1763 : xx). Le Tableau économique, bien sûr, était censé illustrer cette nécessité : il était conçu comme « la première règle d'arithmétique que l'on ait inventée pour réduire au calcul exact, précis, la science élémentaire et l'exécution perpétuelle de ce décret de l'éternel : vous mangerez votre pain à la sueur de votre front » (Mirabeau 1763 : xix).

Graslin balaye tout cela du revers de la main et prend donc une nouvelle fois les physiocrates — « nos calculateurs politiques » — à contre-pied : ce Tableau que l'on glorifie tant n'est à ses yeux qu'un « tableau de fantaisie » (1767 : 118), un « tableau hiéroglyphique » (1767 : 82). Les calculs chers aux physiocrates ne sauraient en aucun cas faire figure de preuves. Ils ne peuvent qu'illustrer les principes : ils n'en sont pas les fondements.

Pour donner du poids aux opinions modernes, on a cru qu'il suffisait de les étayer par des calculs : on s'est trompé. Les calculs ne sont que des raisonnements rendus sensibles par le moyen des signes sur lesquels on opère. Mais, comme les raisonnements les plus exacts ne concluent rien, s'ils ne sont appuyés sur des principes évidents, de même les calculs les plus justes ne prouvent qu'autant qu'ils sont des conséquences de quelque vérité déjà connue. Ainsi, calculer, en matière de science, ce n'est rien moins que combiner des signes abstraits, suivant une loi donnée ; c'est chercher, par une méthode abrégée, le résultat de principes analysés avec précision ; c'est comparer les rapports de quantité qui sont dans les choses ; rapports que le calcul suppose, mais qu'il ne produit pas. (1767 : épître dédicatoire)

Graslin lui-même, d'ailleurs, ne s'interdit pas d'illustrer ses propos par des exemples arithmétiques. Mais ce ne sont là, précisément, que des illustrations. L'accent qu'il place sur un raisonnement qui se déploie pas à pas à partir de premiers concepts — le premier étant celui de « besoin » — et de premières idées bien définies, marque fortement sa propre analyse qui se ressent de cette volonté de rigueur. Beaucoup de lecteurs de l'*Essai analytique* en font, à leur

manière, la remarque, en notant un style « sec », « abstrait », ou même « mathématique ». Vandermonde, lui-même « géomètre », note la « tournure d'esprit de mathématicien » de Graslin :

J'ai cru remarquer quelquefois dans son livre qu'il ne faisait que traduire des formules d'algèbre qu'il s'était faites. (Vandermonde 1795 : 427)

Quant aux commentateurs ultérieurs, ils ne sont pas de reste, et considèrent en général que le style de l'auteur fut nuisible à la réception de son message. Le grand historien de la physiocratie, Georges Weulersse, souligne par exemple que « Graslin avait le tort d'être sec, abstrait, et obscur, plus encore que les physiocrates » (Weulersse 1910, I : 154). Et Auguste Dubois, le ré-éditeur de l'*Essai*, affirme :

En fait, la méthode de Graslin est exclusivement déductive ; plus que les Physiocrates encore il abuse du raisonnement. On a voulu voir en lui un 'précurseur d'Adam Smith' ; il serait plus exact de l'appeler un ancêtre de Ricardo. Il est abstrait et abstrus comme Karl Marx. Les faits sont absents de son livre, la lecture en est pénible. Mieux encore, il est un peu un ancêtre de l'Économie politique mathématique ; son *Essai analytique* est une géométrie économique mal ordonnée. (1911 : ix)

## 2.5 Un postulat incompréhensible

Le problème consiste dans le fait que ces raisonnements rigoureux se déploient, chez Graslin, à partir de concepts ou de notions dont certains semblent peu compréhensibles au lecteur le plus bienveillant. Qu'en est-il réellement ? La rigueur n'est-elle que de façade, et le langage de l'auteur n'est-il, pour finir, qu'un galimatias — simple ou double, selon les tendances ?

Nous touchons là au cœur de la partie « constructive » de l'ouvrage de 1767 : la volonté de fonder une théorie des prix sur les notions de besoin et de richesse. Cette volonté aboutit notamment à la théorie des « valeurs partielles », i.e. des rapports d'échange qui fluctuent en raison des rapports de l'offre et de la demande, de la « rareté » et des « besoins ». Cette théorie pourrait bien sûr, là encore, rattacher Graslin à l'approche sensualiste, en raison notamment de l'accent placé sur les sensations liées aux besoins et au bien-être qui résulte de leur satisfaction — et l'idée, dans l'ensemble, fut plutôt

bien reçue par les contemporains : même par Dupont (Dupont 1768 : 180) ! C'est un aspect du livre qui a certainement dû retenir l'attention de Turgot au moment où lui-même élabore une théorie sensualiste de la valeur et de la détermination des prix d'équilibre. C'est aussi l'aspect le plus intéressant aux yeux de Vandermonde, qui y voit une tentative sérieuse d'étudier la « valeur de marché » : « ... je crois devoir vous renvoyer sur cet article aux livres de Stewart [Steuart] et de Smith, que je vous ai déjà cités, et particulièrement à un livre de Graslin » (Vandermonde 1795 : 427).

Tout irait donc plutôt bien de ce côté des choses si un aspect de l'analyse de Graslin ne posait un sérieux problème aux lecteurs, suscitant une incompréhension générale. C'est ce que l'on peut appeler son « postulat d'invariance », c'est-à-dire l'affirmation selon laquelle, pour un individu comme pour un pays, la quantité globale de « richesses » est constante, quels que soient le temps et le lieu :

... l'homme, qui posséderait les objets de tous les besoins qu'il connaît, dans une quantité proportionnée à ses consommations, serait aussi riche qu'il lui fût possible de l'être ; et conséquemment, aussi riche que quelque homme que ce fût, qui, connaissant plus de besoins, posséderait de même les objets de tous ses besoins. Il résulte de là, que, soit dans l'état de la plus grossière simplicité, où on ne connaît, et, ce qui est la même chose, où il n'existe que très peu de besoins, soit dans l'état du plus haut période des arts et des sciences, où il existe une infinité de besoins, les objets des seuls besoins existants sont toujours la masse des richesses ; et par conséquent, que la masse des richesses, n'est pas plus grande dans la dernière époque que dans la première. (Graslin 1767 : 17)

Graslin insiste sur ce point et lui accorde une très grande importance :

Ce principe, un des premiers et des plus féconds du système des richesses, est un de ceux que je me suis le plus appliqué à développer dans la première partie de cet ouvrage. (Graslin 1767 : 18n)

Ce « postulat d'invariance » va fortement hypothéquer la lecture de l'œuvre et contribuer à peaufiner l'image d'un Graslin obscur et peu compréhensible. Et ceci pour deux raisons : parce que, tout d'abord, il est énoncé avec quelques variations qui en entravent la juste compréhension ; et ensuite parce qu'il paraît extravagant, arbitraire et injustifié : un sérieux accroc à la méthode analytique. Voyons ce qu'il en est.

On trouve chez Graslin d'autres formulations du principe en question, dans lesquelles ce sont la « somme des valeurs » ou la « somme des besoins », d'un individu comme d'une collectivité, qui ne peut varier (Graslin 1767 : 17n), ou encore leur « bien-être » (ibid. : 37n). Si l'on passe sur quelques obscurités et l'on tente de dégager l'idée que ces variations recouvrent, on comprend pour finir que, dans l'esprit de Graslin, c'est la résultante totale de la satisfaction des besoins d'un homme — son « bien-être » — qui est une constante, lorsque bien sûr tous ses besoins se trouvent intégralement satisfaits. Quand l'homme a peu de besoins, chacun d'entre eux possède une forte intensité et sa satisfaction engendre un important bien-être. Lorsque les besoins se sont multipliés, l'intensité de chacun diminue, le bien-être retiré de sa satisfaction fait de même, le bien-être total de l'individu demeurant cependant constant :

... de même que la plus grande quantité des fractions de l'unité est en diminution de la valeur de chacune de ces fractions, qui, prises toutes ensemble, font toujours l'unité, et par conséquent font une somme toujours égale. (1767 : 17, n.)

La tentative de justification est maladroite : on pourrait concevoir, en effet, que l'intensité de chaque besoin diminue avec le nombre total des besoins, mais il n'y a aucune raison *a priori* pour que le bien-être total soit invariant<sup>18</sup>.

On comprend la réaction des critiques devant une proposition aussi surprenante. Dupont, par exemple, ne manque pas de se moquer d'une telle assertion (Dupont 1768 : 179), et le commentateur le plus bienveillant, Desmars, déclare que « la thèse de l'invariabilité des richesses est inacceptable » (Desmars 1900 : 79) :

... n'y voyons que la manifestation subtile d'une intelligence profondément métaphysique, la dérivation naturelle d'un esprit amoureux de la formule algébrique, la solution bizarre et ingénieuse d'un problème idéal. (ibid. : 80)<sup>19</sup>

Seul Turgot tente une interprétation un peu plus généreuse. Dans son article « Valeurs et monnaies », il développe une théorie de la valeur sur des

---

18. Pour une interprétation différente, voir cependant Orain 2006 : 963.

19. Desmars (1900 : 80) tente malgré tout d'interpréter le postulat de la manière qui suit : « Le rapport de la masse des richesses à la masse des valeurs est constant, voilà tout ce qu'il a voulu exprimer en réalité ». Cette « explication » est tout aussi — sinon plus — obscure que le texte qu'elle prétend éclairer.

bases sensualistes et, sur ce fondement, énonce une règle de détermination des prix d'équilibre. Chemin faisant, il ne peut manquer de constater une certaine analogie entre quelques-unes de ses idées et des propositions énoncées par Galiani et par Graslin. En analysant le comportement d'un homme isolé face à la nature, qui doit produire lui-même tous les objets de ses besoins et qui répartit ses facultés en fonction des différents degrés d'intensité de ses besoins, il remarque :

Nous n'avons pas encore vu naître le commerce ; nous n'avons pas encore assemblé deux hommes, et dès ce premier pas de nos recherches nous touchons à une des plus profondes vérités et des plus neuves que renferme la théorie générale des valeurs. C'est cette vérité que M. l'abbé Galiani énonçait, il y a vingt ans [...] en disant que la *commune mesure de toutes les valeurs est l'homme*. Il est vraisemblable que cette même vérité, confusément entrevue par l'auteur d'un ouvrage qui vient de paraître, sous le titre d'*Essai analytique sur la richesse et l'impôt*, a donné naissance à sa doctrine de la valeur constante et unique, toujours exprimée par l'unité, et dont toutes les valeurs particulières ne sont que des parties proportionnelles, doctrine mélangée chez lui de vrai et de faux, et qui, par cette raison, a paru assez obscure au plus grand nombre de ses lecteurs. (Turgot 1769 : 88)

Mais Turgot interprète Graslin à travers ses propres préoccupations, et ne peut voir par là l'origine et la portée analytique du postulat.

Quelle est cette origine, et ce postulat d'invariance contrevient-il vraiment à l'approche sensualiste entendue au sens large ? On a remarqué plus haut que Graslin était un grand lecteur des nouveautés philosophiques des Lumières, qu'il appréciait. L'origine de son postulat se trouve, selon moi, chez Maupertuis — dont il cite par ailleurs l'Éloge de Montesquieu (1755), comme nous l'avons vu. Mais ici, ce n'est pas seulement vers cet Éloge qu'il faut nous tourner — ni vers les nombreux écrits scientifiques de tous ordres qui ont fait la réputation du président de l'Académie des sciences de Berlin — mais plutôt vers deux courts écrits de philosophie morale qui jouèrent un grand rôle dans la formation de la problématique utilitariste<sup>20</sup>. Il s'agit de son *Essai de philosophie morale* de 1749 ; et de sa « Lettre III. Sur le bonheur » contenue dans ses *Lettres sur*

---

20. Une mise en perspective intéressante de la philosophie morale de Maupertuis est celle proposée par Marco Guidi (Guidi 1993) qui ne note cependant pas le postulat de la quantité constante de bonheur que nous soulignons ici.

*divers sujets* de 1753.

Bien que le vocabulaire de Maupertuis présente de légères fluctuations, sa position ressort cependant clairement. Elle repose tout d'abord sur une arithmétique des biens et des maux, engendrant bonheur ou malheur.

On peut considérer le bonheur & le malheur comme les Géomètres considèrent la quantité, qu'ils distinguent en positive & négative ; & dire que le bonheur réel de la société est la somme qui reste après la déduction faite de tous les malheurs particuliers. (Maupertuis 1755 : 404).

De manière plus précise, l'*Essai de philosophie morale* définit le « bonheur » (respectivement : le « malheur ») comme la résultante de la somme algébrique des biens et des maux éprouvés par un individu — « Le *bonheur* est la somme des biens qui reste, après qu'on en a retranché tous les maux. Le *malheur* est la somme des maux qui reste, après qu'on en a retranché tous les biens. » (Maupertuis 1749 : 197) — les biens et les maux étant eux-mêmes estimés par leurs durées multipliés par leurs intensités :

En général, l'estimation des moments heureux ou malheureux est le produit de l'intensité du plaisir ou de la peine par la durée. (ibid. : 195)

L'auteur reconnaît bien que, si la durée est facilement mesurable, l'intensité est plus difficile à appréhender ; mais il affirme que, même en l'absence de mesure exacte, tout individu a au moins une idée, même confuse, des différentes intensités qu'il peut comparer entre elles. « Chacun fait cette comparaison comme il peut » (ibid. : 196).

Vient ensuite un développement essentiel contenu dans sa Lettre sur le bonheur. Pour chaque individu, donc aussi pour une collectivité, il existe une certaine quantité donnée de bonheur, peu liée aux circonstances, bonnes ou mauvaises, de la vie :

Tout le monde peut-être n'a pas fait cette observation : que pour chaque homme il y a une certaine somme de bonheur peu dépendante de la bonne ni de la mauvaise fortune. (Maupertuis 1753 : 225)

Maupertuis a parfaitement conscience de ce que sa proposition a de paradoxal. Mais il la justifie en faisant appel à l'introspection.



Qu'on repasse sur les différents états de son âme ; qu'on examine si, dans les situations qu'on a regardées comme les plus heureuses, on ne s'est pas fait des peines d'objets auxquels, dans d'autres situations moins satisfaisantes, on ne donnait pas la moindre attention ; si, dans les situations qu'on a craint comme les plus fâcheuses, on n'a pas trouvé des ressources, on ne s'est pas fait des plaisirs qui dans les temps plus heureux n'auraient pas touché l'âme. Il y a pour chaque homme une certaine mesure de contentement & de chagrin, que l'imagination remplit toujours. (ibid. : 225-6)

En d'autres termes, chaque situation heureuse comporte une dose proportionnée de malheur, et inversement : voilà un thème que nous retrouverons, transposé, chez Graslin comme chez Rousseau. Bien sûr, il y a des situations exceptionnelles, dans lesquelles on éprouve des joies ou des malheurs exceptionnels, mais elle ne durent pas (ibid. : 226), et l'individu retombe dans une sorte d'état ordinaire et permanent. Une image tirée de la physique illustre le propos :

S'il est permis de comparer une substance spirituelle avec les corps, je dirais que comme pour les machines en mouvement il y a un certain état auquel elles reviennent toujours, quel que soit l'effet des mouvements étrangers qu'on peut leur avoir imprimés, ce que les Mathématiciens appellent *statum permanentem* ; de même l'âme, quelle que soient les secousses extraordinaires qui l'aient agitée, revient bientôt à un certain état de contentement ou de détresse, qui est proprement son état permanent. (ibid. : 226-7)

On voit donc là une source d'inspiration pour Graslin qui connaissait les œuvres de Maupertuis. Mais pourquoi a-t-il adopté et transposé cette hypothèse dans son *Essai analytique* ? Une première réponse serait qu'il adhérerait à cette idée plutôt pessimiste de Maupertuis, et qu'il en faisant donc naturellement usage.

Mais une deuxième réponse, complémentaire, est plus analytique. En fixant la somme globale de bien-être qu'un individu peut ressentir, Graslin pouvait analyser de manière simple certaines perturbations de l'équilibre économique, et la transition vers un nouvel équilibre. Nous y revenons un peu plus loin.

## 2.6 Graslin, socialiste avant la lettre ?

Un dernier point significatif est soulevé par des commentateurs : des éléments permettraient de classer Graslin parmi les « réformateurs sociaux » ou « socialistes » avant la lettre. En 1911, l'*Essai analytique* est d'ailleurs réédité dans la « Collection des économistes et des réformateurs sociaux de la France ». L'expression « réformateur social » doit être évidemment prise au sens du début du XXe siècle, voisin de « socialiste » ; car, au XVIIIe, de fait, ce sont les partisans de la « liberté du commerce » qui comptent parmi les principaux réformateurs sociaux.

Un premier élément à verser au dossier est l'accent placé par Graslin sur l'importance du travail et de sa productivité. Pour des personnes qui, comme Gustave Rouanet (1885) par exemple, écrivent à la fin du XIXe siècle et au début du XXe, les écrits de Graslin s'insèrent rétrospectivement dans une lignée qui va de Smith à Marx et aux socialistes contemporains, en passant par Ricardo.

Ce point de vue est renforcé par un second élément : la référence appuyée de Graslin à Mably, « un de nos plus estimables écrivains » (Graslin 1767 : 191), à la fin de l'*Essai analytique* (ibid : 191-198). C'est ce qui fait dire à Weulersse que Graslin « se rattachait à l'école de Rousseau, dont il partageait les sentiments égalitaires » (Weulersse 1910, I : 153) ; et il n'en voulait pour preuve que cet « éloge enthousiaste des *Entretiens de Phocion* de Mably » (ibid. : 153n). Graslin est évidemment victime, comme Rousseau d'ailleurs, d'une lecture déformante.

Il est vrai que Graslin cite longuement Mably, mais c'est pour exposer et commenter quelques idées de Cantillon : le texte de Mably qu'il reproduit est celui de la note 8 du quatrième des *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*, essentiellement consacrée à l'auteur de l'*Essai sur la nature du commerce en général* (Mably 1763 : 235-245)<sup>21</sup>. Il est vrai aussi

---

21. Mably utilise la vision cyclique de Cantillon pour tenter de montrer que la politique proposée par les « philosophes économistes » est non seulement dangereuse mais absurde. Il y revient encore dans un manuscrit de 1776 intitulé *Du commerce des grains*, publié de manière posthume en 1790. Mais il se méprend totalement sur les propositions adverses ; et il attribue notamment aux physiocrates et à Turgot une théorie du commerce extérieur qui n'est pas la leur : il semblerait donc, pour reprendre l'expression de Dupont, que lui aussi parle à son bonnet... On voit ici que, en acceptant les propositions que Mably formule en

qu'il qualifie l'ouvrage de Mably de « chef d'œuvre de la politique la plus sage et la plus sublime » (Graslin 1767 : 191), et de « respectable » la « seule vraie politique » de régénérescence des mœurs et de la vertu prônée par le frère de Condillac (ibid. : 198) : « je serais bien fâché qu'on pût croire que je m'en éloigne, soit dans mes principes, soit dans le but que je me suis proposé » (ibid.). Mais il souligne aussi que ses propres idées sont « bien différentes » quant à la politique à mettre en œuvre. Les idées de Mably ne constituent finalement qu'une « spéculation infructueuse »<sup>22</sup> car soulevant, pour être mise en pratique, des « difficultés insurmontables » (ibid.). Aucun retour en arrière n'est possible, il faut s'accommoder de la société moderne, tout en essayant de faire, dans ce contexte, « tout le bien praticable » (ibid.). Et ce sont des mesures praticables, justement, que Graslin propose, en matière de commerce extérieur notamment, et surtout d'imposition.

Il est un aspect de ses idées fiscales qui pourrait également faire taxer Graslin de « socialiste » puisque notre auteur est partisan de l'impôt progressif et lui consacre de longs (et intéressants) développements dans la dernière partie de l'*Essai analytique*. Mais il faut noter que les commentateurs sérieux (Seligman 1894 : 194-5, 243-5 ; Lichtenberger 1895 : 220-1 ; Orain 2006 : 972 & sq) ne franchissent pas le pas. Et sur ce plan, en matière de prétendu « socialisme », Graslin eût été en excellente compagnie : celle de Montesquieu, notamment<sup>23</sup>, et de Condorcet (Faccarello 2006) !

Gustave Schelle, enfin, avance un autre argument. L'un des très rares commentateurs à mentionner la *Dissertation* de Saint-Pétersbourg, il prétend que c'est là que l'on doit rechercher la saveur socialiste de notre auteur :

Dans ce mémoire, Graslin soutint une sorte de théorie socialiste ; il ne repoussa qu'en pratique l'absorption de la propriété du sol par l'État ; il estimait finalement que les propriétaires devaient être tous des paysans et que la possession individuelle devait être limitée au champ qu'on pouvait cultiver soi-même. (II : 628)

Les choses, nous allons le voir, sont loin d'être aussi simples.

---

s'appuyant sur Cantillon, Graslin commet la même erreur . . . et parle une deuxième fois à son bonnet.

22. Ceci est également noté par Orain (2006 : 978).

23. Graslin, sur ce point, développe d'ailleurs des idées exposées de manière succinctes dans l'*Esprit des lois*.

### 3 Une problématique cohérente

#### 3.1 Une représentation partielle : le portrait de Graslin en économiste sensualiste

Résumons-nous. Que pourrions-nous dire de Graslin en absence de toute connaissance de sa *Dissertation* de Saint-Pétersbourg ? Il en résulterait, tout d'abord, un portrait de l'auteur en anti-physiocrate, insistant sur un principe alternatif : la productivité du travail, de *tout* travail produisant une richesse, i.e. un bien ou un service répondant à un besoin et s'échangeant sur le marché.

Il en résulterait ensuite un portrait de l'auteur en économiste sensualiste, tentant, sur des bases inspirées des philosophes de cette école, de présenter une théorie de la détermination et des fluctuations des prix relatifs en termes d'offre et de demande, de « rareté » et de « besoins » ; discutant, sur cette base, non seulement du cas général, mais aussi du cas limite formé par les biens libres, au prix nul : les biens non produits et en quantité infinie par rapport aux besoins (Graslin 1767 : 36-7) ; et tentant, de plus, de rendre compte des différentes influences réciproques que peuvent avoir les marchandises entre elles et sur leurs prix respectifs, selon par exemple qu'elles sont des biens substituables ou complémentaires dans la consommation et/ou dans la production (ibid. : 42 & sq). Bien entendu, nous utilisons ici un vocabulaire moderne que Graslin ne connaissait pas, et c'est pourquoi, pour analyser ces phénomènes, il fut contraint chaque fois d'avoir recours à de longues périphrases qui rendent la lecture malaisée — le cas des biens complémentaires ou substituables étant typique à cet égard. Mais, même dissimulées sous une phraséologie peu habituelle, l'analyse de ces phénomènes existe bel et bien dans l'*Essai analytique* — preuve de l'acuité théorique de l'auteur.

Le « postulat d'invariance », adapté de Maupertuis, et discuté précédemment, simplifie nombre de raisonnements de Graslin et lui permet d'analyser de manière simple certains phénomènes de déséquilibre, le retour à l'équilibre initial ou la transition vers un nouvel équilibre (Faccarello 2009). L'apparition de nouveaux besoins, par exemple, provoque nécessairement une diminution de l'intensité avec laquelle les anciens sont ressentis, et une diminution des quantités de biens nécessaires à les satisfaire. Et les mouvements de prix qui résultent, sur les marchés, des modifications correspondantes des demandes

peuvent également être analysés de manière simple : les prix des marchandises excédentaires par rapport aux besoins baissent, ceux des biens en déficit (devant satisfaire les nouveaux besoins) augmentent, et un nouvel équilibre s'établit par transferts de ressources entre secteurs.

Mais pour que ces raisonnements puissent se faire, il faut évidemment ne pas négliger une autre hypothèse, implicite dans les analyses de Graslin : l'inélasticité de la demande par rapport aux prix, du moins dès qu'un besoin se trouve satisfait<sup>24</sup>. Tous les individus possèdent, dans des conditions similaires, les mêmes besoins, aux mêmes intensités, dont la satisfaction doit être remplie par des quantités données de marchandises. Pour tout bien, au-delà, la demande est nulle quel que soit le prix : le besoin est saturé.

On le voit : même tracée à très grands traits, la problématique est cohérente, nouvelle, et se différencie malgré tout de l'approche que Turgot (Faccarello 1992) mettait en œuvre au même moment, même si les développements semblent résulter de préoccupations voisines — d'où l'intérêt de Turgot pour l'*Essai* de 1767, surtout si l'on ajoute au tableau nombre de développements de Graslin sur la nature et le rôle de l'État, qui rejoignent ceux du futur Contrôleur général (Faccarello 2006). La société dépeinte est une société de marché, où les liens sociaux passent par les prix, l'offre et la demande, et où un équilibre serait défini à l'avenant. Les moindres relations humaines seraient imprégnées par l'optique — et l'éthique — de l'échange. À preuve ce passage significatif (qui n'est autre, comme il apparaîtra plus loin, qu'une règle de justice) :

... qui n'a rien à donner en échange, n'a rien à prétendre dans la masse des richesses ; il n'a pas droit [...] aux objets même de première nécessité ; et il ne peut tenir sa subsistance que de la générosité de ceux entre les mains desquels sont les objets de premier besoin [...] ; encore doit-on dire qu'il échange sa reconnaissance, ou du moins sa soumission, contre la générosité du riche. (1767 : 25-6)

Une dernière remarque, importante. Cette société de marché que Graslin nous dépeint n'est pas une société capitaliste, mais pour l'essentiel une société dans laquelle la structure productive est pensée en termes de producteurs indépendants. Les concepts de capital et de relation salariale sont absents de

---

24. L'hypothèse est d'ailleurs courante à l'époque, et c'est la supposition contraire qui fait exception.

l'analyse. Turgot en fait d'ailleurs immédiatement la remarque, lui qui développait au même moment sa théorie de la concurrence des capitaux :

... l'auteur ne paraît pas ici avoir distingué l'entrepreneur de culture du cultivateur salarié, valeur de charrue, homme de journée, qui travaille la terre de ses bras. (Turgot 1767 : 633)

Ce que Turgot dit de l'agriculture est vrai de toutes les autres activités. Voici les termes dans lesquels Graslin dépeint, dans l'*Essai analytique*, la structure économique de la société : une structure binaire « propriété/travail » qui ne fait en réalité qu'opposer l'inactif à l'actif ; avec, d'un côté, les « propriétaires » qui sont des rentiers — propriétaires fonciers oisifs, propriétaires de fonds prêtés à intérêt, etc., en bref tous ceux dont les revenus ne sont pas la contrepartie d'une activité produisant une richesse requise par les besoins de la société — et, de l'autre, tous ceux qui sont engagés dans une activité productive, appelés « ouvriers ».

Pour généraliser, et simplifier nos raisonnements, appelons *propriétaires* les citoyens qui possèdent, soit des fonds réels tels que les terres, les maisons [...], à quoi on peut ajouter tous meubles, instruments, ou ustensiles quelconques, qui se donnent à louage [...]; soit des fonds fictifs, tels que les rentes, et les charges qui ont des émoluments fixes sans travail : et nommons *ouvriers* tous ceux dont la richesse est inhérente à leur individu, et consiste, soit dans leurs talents physiques ou intellectuels, soit dans leur travail mécanique, soit enfin dans leur service d'homme à homme. Nous appellerons encore les objets de besoin qui sont dans la possession des premiers, simplement *propriété* ; et *travail* ceux qui sont dans la possession des derniers. (Graslin 1767 : 177)

C'est certainement là une grande limitation de l'approche de Graslin, ce sur quoi il se rapproche peut-être inconsciemment de certains idéaux de Mably. Il passe à côté d'un élément essentiel de la modernité, que mettent au contraire en avant Boisguilbert, Quesnay et surtout Turgot.

### 3.2 La Dissertation : Graslin et Rousseau

Cependant, si l'on s'en tenait là, ce portrait ne serait pas sans poser quelques problèmes, de concordance notamment, ou de complémentarité, avec des passages de l'*Essai analytique* qui pourraient bien contester le schéma. Et puis,

surtout, il serait, en partie, tout simplement faux : et cela, c'est précisément la *Dissertation* de Saint-Petersbourg qui nous le montre. Les éléments du tableau que nous avons soulignés existent bien, mais doivent être réinterprétés en fonction de la problématique présentée dans l'écrit publié en 1768 qui éclaire nombre de passages de l'*Essai* qui, autrement, pourraient paraître obscurs ou prêter à confusion. Les écrits de Graslin ayant été rédigés en même temps, dans un court laps de temps, toute interprétation se doit d'en rendre compte simultanément. Et la prise en compte de la *Dissertation* modifie la perspective de manière sensible.

Par rapport à l'*Essai analytique*, la *Dissertation* présente deux différences formelles majeures. L'écrit est beaucoup plus bref, d'une part, et, d'autre part, il se déploie de manière rigoureuse et purement théorique, les concepts y sont chaque fois bien définis, et il ne comporte presque aucune incidence polémique : c'est dire si la lecture s'en trouve facilitée. Les deux œuvres sont en fait strictement complémentaires. La *Dissertation* développe un soubassement théorique et des concepts que l'*Essai* suppose : en particulier sur les différentes formes possibles de société, le rôle du travail, la production, la répartition des revenus, la manière de prendre en compte le progrès technique ou encore la structure — productive ou sociale — d'une nation. À son tour, l'*Essai* complète évidemment la *Dissertation* sur de très nombreux thèmes : en particulier ceux des besoins, des impôts, de la monnaie ou encore du commerce extérieur. On peut dire sans trop distordre la réalité que ce qui est obscur dans un écrit se trouve expliqué dans l'autre.

Quelles sont, pour l'essentiel, les idées exposées dans la *Dissertation*, et en quoi viennent-elles rectifier l'image précédente ?

Pour répondre à la question posé par l'Académie de Saint-Petersbourg, on l'a vu, Graslin reformule légèrement le sujet qu'il entend traiter dans toute sa généralité afin de fournir une réponse valable pour tout État, quelle que soit la forme de gouvernement. C'est dire que son raisonnement se situe à un niveau théorique très abstrait : il s'agit d'abord d'une réflexion sur la nature et la place des activités économiques dans une société humaine, sur les différents types de sociétés, et sur le caractère efficace et juste de l'organisation productive et de la structure sociale dans chacun d'entre eux. Pour ce faire, Graslin, sans abandonner sa source d'inspiration sensualiste, la complète par une autre : son

guide est Jean-Jacques Rousseau. G. Weulersse eut donc une intuition juste en reliant Graslin à Rousseau : mais les raisons sont tout autres que celle qu'il avance (une prétendue proximité avec Mably).

Pour le dire brièvement, l'enquête de Graslin se développe à partir de quelques idées qu'il reprend du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (Rousseau 1755). Elle en adopte aussi la méthode et se présente en quelque sorte comme un complément économique à ce *Discours* — tout au moins à sa seconde partie —, bien différent de l'article « Économie politique » que le Genevois publie la même année 1755 dans l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert.

Pour répondre à la question posée par l'Académie de Dijon<sup>25</sup>, Rousseau avait voulu traiter d'abord de la nature même de l'homme, afin de donner à son propos l'exactitude et la généralité voulue. Il fallait « écarter tous les faits », comme le précise Rousseau dans l'Introduction au *Discours*, afin de mener une enquête philosophique qui dévoile « la nature des choses » :

Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches, dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet, pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels ; plus propres à éclaircir la nature des choses qu'à montrer la véritable origine, et semblables à ceux que font tous les jours nos physiciens sur la formation du monde. (Rousseau 1755a : 132-3)

Graslin procède de même pour dévoiler « la nature des choses » (expression qui revient souvent sous sa plume) et avancer philosophiquement dans la compréhension de son sujet :

... j'ai compris que la question exigeait des recherches plus philosophiques, & que sa vraie solution dépendait de principes, qui ne sont circonscrits ni par les temps, ni par les lieux. J'ai donc écarté les faits [...] pour chercher dans les lois mêmes de la nature ces principes qui doivent être immuables comme elle. (Graslin 1768 : 112)

---

25. De manière amusante, remarquons que, tout comme le fera Graslin plus tard, et comme le rapporte Jean Starobinski (in Rousseau 1964 : 1298), Rousseau conteste les termes du sujet mis au concours en 1753 : « Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes, et si elle est autorisée par la loi naturelle. » À la fin de sa préface, Rousseau écrit en effet : « Connaissant si peu la Nature et s'accordant si mal sur le sens du mot *Loi*, il serait bien difficile de convenir d'une bonne définition de la loi naturelle. » (Rousseau 1755 : 15)



Graslin ne cite cependant jamais Rousseau nommément, mais fait référence à « un philosophe moderne » en des termes qui ne sauraient tromper personne<sup>26</sup>. « Un philosophe moderne avance que, dans l'ordre de la nature, la terre n'est à personne, & que ses productions sont à tous » (Graslin 1768 : 115), allusion au début de la deuxième partie du *Discours sur l'inégalité*. Le même « philosophe » est de nouveau cité un peu plus loin, et fournit à notre auteur son programme de recherche :

Le philosophe, que je viens de citer, dit que le droit du cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne un sur le fonds, au moins jusqu'à la récolte ; & ainsi d'année en année : ce qui faisant une possession continue se transforme aisément en propriété. Mais cette idée, très vraie, a aussi besoin d'être étendue & développée. (ibid. : 116)<sup>27</sup>

C'est cette extension et ce développement qu'offre la *Dissertation*.

D'autres échos de Rousseau — y compris des réminiscences textuelles — peuvent être trouvées chez Graslin. Cet écho de l'épître dédicatoire aux « Magnifiques, très honorés et souverains Seigneurs » de la République de Genève, par exemple, lorsque Graslin affirme qu'« un ordre de société entière et parfaite » ne peut se réaliser que « pour un petit nombre d'hommes réunis » (ibid. : 118) — idée que l'on retrouve aussi, évidemment, dans *Du contrat social* (1763). Ou encore cet autre écho, cette fois à la deuxième partie du *Discours*, lorsque Graslin parle de l'homme qui a défriché un champ et « qui l'a entouré de haies & de fossés pour le défendre des incursions des autres hommes & des animaux, qui a bâti dessus une cabane pour la facilité de son exploitation » (ibid. : 116). Mais c'est sur des problèmes généraux de méthode que la démarche de Graslin concorde également avec celle de Rousseau.

Nous avons vu comment Graslin reproche à Mably, trop tourné vers le passé, de ne pas proposer de bons remèdes pour améliorer effectivement les

---

26. Bien sûr, certains des thèmes qui suivent sont aussi ceux de Locke (1690).

27. « De la culture des terres s'ensuit nécessairement leur partage ; et de la propriété une fois reconnue les premières règles de justice [. . .]. Cette origine est d'autant plus naturelle qu'il est impossible de concevoir l'idée de la propriété naissante d'ailleurs que de la main d'œuvre ; car on ne voit pas ce que, pour s'approprier les choses qu'il n'a point faites, l'homme peut y mettre de plus que son travail. C'est le seul travail qui donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne par conséquent sur le fond, au moins jusqu'à la récolte, et ainsi d'année en année, ce qui faisant une possession continue, se transforme aisément en propriété. » (Rousseau 1755 : 173)

choses dans une société moderne ; on voit aussi, en lisant la *Dissertation*, qu'il peut y avoir un fossé apparent entre la dénonciation de l'injustice de la société moderne par Graslin, et son acceptation *in fine* de ladite société. Nulle compromission en cela, cependant : une fois une certaine évolution des sociétés effectuée, il est illusoire de vouloir revenir en arrière. Il faut simplement tenter de trouver quel remède employer dans ce contexte, remède engendré par l'évolution elle-même : *le remède est dans le mal*. Inversement, les bonnes évolutions institutionnelles qui ont pu voir le jour, comme l'apparition de la monnaie, comportent inévitablement aussi une dose de négativité et engendrent à leur tour des évolutions peu souhaitables (apparition de rentiers par exemple). Tout mal comporte un bien qui peut l'atténuer, tout bien comporte un mal qui peut en détourner les effets : les exemples abondent dans l'*Essai analytique*.

Cette optique est celle de Rousseau (Starobinski 1989) qui, dès son premier *Discours* de 1750, déjà, insistait sur le fait que le mal causé aux mœurs par les sciences et les arts était heureusement moins important qu'il aurait pu l'être car ces mêmes causes servent aussi à atténuer les effets de la corruption, et à les contenir<sup>28</sup> :

La prévoyance éternelle, en plaçant à côté de diverses plantes nuisibles des simples salutaires, et dans la substance de plusieurs animaux malfaisants le remède à leurs blessures, a enseigné aux souverains qui sont ses ministres à imiter sa sagesse. (Rousseau 1750 : 26)

Et il faut bien se contenter de ces remèdes tirés des maux eux-mêmes car l'évolution est irréversible.

C'est avec douleur que je vais prononcer une grande et fatale vérité. [...] on n'a jamais vu de peuple une fois corrompu, revenir à la vertu. En vain vous prétendriez détruire les source du mal ; en vain vous ôteriez les aliments de la vanité, de l'oisiveté et du luxe ; en vain même vous ramèneriez les hommes à cette première égalité, conservatrice de l'innocence et source de toute vertu : leurs cœurs une fois gâtés le seront toujours ; il n'y a plus de remède, à moins de quelque grande révolution presque aussi à craindre que le mal qu'elle pourrait guérir [...]. Quand le mal est incurable, le médecin

---

28. « [L]es mêmes causes qui ont corrompu les peuples servent quelquefois à prévenir une plus grande corruption » répète encore l'auteur dans sa célèbre Préface à *Narcisse ou l'amant de lui-même* (Rousseau 1752 : 972).

applique des palliatifs, et proportionne les remèdes, moins aux besoins qu'au tempérament du malade. C'est aux sages législateurs d'imiter sa prudence ; et, ne pouvant plus approprier aux peuples malades, la plus excellente police, de leur donner du moins, comme Solon, la meilleure qu'ils puissent comporter. (Rousseau 1751 : 56)

Ce sont avec ces mots mêmes que Graslin objecte à Mably<sup>29</sup> : « Le législateur d'Athènes a dit qu'il avait donné à ses concitoyens, non pas les meilleures lois possibles, mais les meilleures qu'ils pussent comporter. » (1767 : 198)

### 3.3 Les trois états de société et leurs enjeux

Quelle est donc, pour une société, la meilleure organisation possible en vue de la production des richesses ? À quelles conditions cette organisation est-elle non seulement efficace, mais juste ? Comment juger la société moderne, eu égard à ces critères ? Pour répondre à ces questions fondamentales, mettons en œuvre les « raisonnements hypothétiques et conditionnels » qui nous font toucher la « nature des choses » — et voyons, à très grands traits, les lignes de force du raisonnement, et ses principales conséquences.

À l'origine, les hommes sont isolés, la terre est à tous, les fruits que la terre porte spontanément sont aussi donnés en commun aux hommes. Seul le travail de chacun fait quitter ces fruits hors de l'indivision initiale, et c'est là le seul mode légitime d'appropriation. La terre cultivée, cependant, porte davantage de fruits que le sol inculte : le droit de propriété de la terre naît alors du travail d'entretien et de culture, du moins tant que dure l'activité du laboureur. Dans cette perspective, chaque individu recueille le résultat de son labeur, et chacun cultive la superficie de terres nécessaire à ses besoins et à ceux de sa famille : toute mise en culture supplémentaire serait inutile, chacun vivant de fait en autarcie. Voilà l'« ordre de la nature », l'« état naturel » : la propriété des uns ne gêne ni n'interdit en rien celle des autres. Une première constatation s'impose enfin, qui paraît anodine mais dont on verra la portée : l'activité économique est finalisée par rapport aux besoins finals des individus.

[L]a jouissance [...] est le terme du travail de tous les hommes.  
(Graslin 1768 : 136)<sup>30</sup>

---

29. Bien sûr, la référence à Solon est répandue. Mais ici Graslin paraphrase Rousseau.

30. « [L]'amour du bien-être est le seul mobile des actions humaines » (Rousseau 1755 :

Pour l'instant, il n'y a pas encore de société : pour le souligner, Graslin suppose que, au départ, il n'existe qu'un seul besoin et donc qu'un « objet de besoin ». Chacun produisant la même chose, aucun lien entre les individus n'est encore possible sur une base régulière. Pour qu'apparaisse ce lien stable, il faut qu'il y ait au moins deux besoins, donc que la production de deux biens soit nécessaire, par exemple le blé et un instrument aratoire comme dans l'exemple de Graslin ; mais il faut aussi qu'apparaisse une division du travail entre les individus, ce que la multiplicité des besoins permet précisément de faire, comme Rousseau l'avait déjà signalé<sup>31</sup>. Au lieu de consacrer les  $\frac{3}{4}$  de son temps à cultiver, et  $\frac{1}{4}$  à la production de l'instrument, l'individu se spécialise dans l'une des deux productions ; les autres individus font de même, jusqu'à se répartir dans les deux types d'activités bien distinctes.

Pourquoi cette division du travail apparaît-elle ? Parce qu'elle permet un gain d'efficacité, et que l'on peut ainsi produire les mêmes quantités globales à un moindre coût, c'est-à-dire à l'aide de quantités de travail inférieures. Graslin insiste sans cesse sur les aspects positifs de la division du travail, dans l'*Essai* (1767 : 80, 97) bien sûr, mais aussi et surtout dans la *Dissertation* où il y revient souvent (1768 : 117-8, 134, 137-8, 140).

La division du travail permet donc l'apparition d'un lien social entre les producteurs. Mais comment caractériser ce lien social ? Et le fait qu'à présent les cultivateurs seuls possèdent la terre, alors que les artisans n'en ont pas, contrevient-il au schéma initial de l'indivision ? Pour répondre à ces questions, Graslin nous présente trois types de sociétés selon la nature de ce lien : (i) l'« ordre de société entière & parfaite » ; (ii) l'« état des relations » ; et (iii) l'« ordre interverti ».

---

166).

31. « La métallurgie et l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poète, c'est l'or et l'argent, mais pour le philosophe ce sont le fer et le blé qui ont civilisé les hommes, et perdu le genre humain » (Rousseau 1755 : 171. « L'invention des autres arts fut donc nécessaire pour forcer le genre humain de s'appliquer à celui de l'agriculture. Dès qu'il fallut des hommes pour fondre et forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là. Plus le nombre des ouvriers vint à se multiplier, moins il y eut de mains employées à fournir à la subsistance commune, sans qu'il y eût moins de bouche pour la consommer ; et comme il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, les autres trouvèrent enfin le secret d'employer le fer à la multiplication des denrées. De là naquirent d'un côté le labourage et l'agriculture, et de l'autre l'art de travailler les métaux, et d'en multiplier les usages » (ibid. : 173) Graslin transforme à peine le schéma de Rousseau : sans doute parce qu'il lui semblait plus logique que l'utilisation du fer fût connue avant que les travaux ne se divisent.

Le premier type de société est le prolongement de l'ordre naturel et résulte d'une coopération consciente des hommes entre eux. Il représente en quelque sorte, à son échelle, une société planifiée : il existe « une convention unanime & générale » préalable à la production qui règle celle-ci en fonction des besoins de chacun. C'est l'objet et l'enjeu de ce type de contrat social, qui ne peut cependant être réalisé « que pour un petit nombre d'hommes réunis » (1768 : 118) — un petit État. Ainsi, même si la terre n'appartient qu'à certains, les règles de la répartition ne sont pas changées par rapport à l'ordre naturel : le travail est toujours le principe de l'appropriation ; tout le monde « aura un droit égal à la production », i.e. chacun recevra la même quantité de bien final — le blé — qu'avant, tout en fournissant une moindre quantité de travail en raison des effets bénéfiques de sa division :

... une convention unanime & générale, qu'a formée et que doit maintenir l'intérêt réciproque de chacun des contractants, ne peut avoir pour base & pour objet que l'avantage de tous ; avantage qui consiste, pour chaque individu, à fournir sa part du travail avec moins de peine, & à conserver le même droit à la production. (1768 : 118)

Le deuxième type de société existe là où il n'y a pas de convention préalable, en raison peut-être du trop grand nombre d'individus. Les décisions de production se prennent alors au niveau individuel, et le lien social entre les producteurs n'est plus qu'un lien *a posteriori*, indirect, qui s'établit sur les marchés au travers de l'échange des produits. C'est une société de marché, que Graslin appelle « l'état des relations entre les hommes » (ibid.). Relations marchandes bien sûr : dans l'*Essai analytique*, il utilise aussi l'expression « univers commerçant » (1767 : 135) qui fait évidemment penser à la « société commerçante » des Lumières écossaises.

L'enjeu de la démonstration de Graslin est alors double. Il faut, d'une part, faire la théorie de ces échanges, montrer comment ils s'opèrent et à quel type d'équilibre ils aboutissent. Il faut aussi, d'autre part, juger ce type de société en le comparant au précédent, à l'« ordre de société entière & parfaite », ainsi qu'à l'« ordre de la nature ». La démonstration de Graslin vise à montrer que l'ordre des échanges peut être tout aussi efficace et juste que l'ordre réglé par une convention : (i) efficace, car le jeu des prix sur les marchés permet, comme avant exactement, de satisfaire aux besoins finals des membres de la société,

donc mener à un équilibre économique ; et (ii) juste parce que la répartition qui en résulte concorde avec celle qui aurait eu lieu si la société avait été réglée par une « convention unanime & générale » ou, mieux, si l'on était resté dans l'ordre naturel originel : « il n'y a aucune convention que chaque classe ou chaque individu puisse réclamer ; mais l'égalité dans le sort des individus de l'une & de l'autre classe, naîtra toujours de la nature même des choses » (Graslin 1768 : 118).

Il me suffit ici de faire voir que l'ordre des relations n'est dans le principe de son institution que le remplacement de l'ordre naturel, dans lequel chaque homme obtenait les objets de tous ses besoins par son travail personnel ; conséquemment, que . . . les travaux des hommes doivent se balancer de classe à classe, de manière que chaque individu de toutes les classes ait une portion égale du travail général. (1768 : 138)

Tout se passe comme si, de fait, les artisans étaient copropriétaires des terres.

Le droit qu'acquièrent les ouvriers sur la production de la terre, au moyen des instruments dont ils ont la propriété, & dont les autres ne peuvent pas se passer, les rend copropriétaires effectifs de la terre. (ibid. : 125)

L'affirmation rapportée ci-dessus, selon laquelle « l'ordre des relations n'est dans le principe de son institution que le remplacement de l'ordre naturel », montre une nouvelle fois la familiarité de Graslin avec la démarche de Rousseau. Dans la préface au *Discours sur l'inégalité*, le Genevois ne dit pas autre chose au sujet des règles du droit naturel, qui disparaissent lorsqu'est détruit l'état de nature, mais que l'on doit bien retrouver sous une autre forme : « règles que la raison est ensuite forcée de rétablir sur d'autres fondements, quand par ses développements successifs elle est venue à bout d'étouffer la Nature » (Rousseau 1755 : 126). Pour Graslin aussi, une fois l'ordre naturel perdu, la société s'organise spontanément et inconsciemment sur de tout autres bases — le marché — mais en vue de parvenir aux mêmes fins, de conserver ce que l'on nie<sup>32</sup>.

---

32. Voir le commentaire de Jean Starobinski au passage de Rousseau que nous avons cité. « L'homme civilisé ne peut pas vivre conformément au droit naturel ; il doit s'efforcer de lui être fidèle selon un rapport de convergence ou d'analogie. Les motivations raisonnables, les

Nous reviendrons dans un instant sur le fonctionnement de l'ordre des relations, sur la régulation par les prix qu'elle suppose. Notons auparavant trois points importants.

Tout d'abord, l'ordre de société que l'on vient d'exposer ne décrit pas encore le type de société que Graslin avait sous les yeux. Les sociétés modernes, Graslin les décrit comme un troisième type de société : l'« ordre interverti ». Ici, pour des raisons sur lesquelles on ne peut s'étendre (voir cependant Graslin 1767 : 80-1 ; 1768 : 138, 143), un groupe d'individus apparaît, celui des rentiers de tous poils, qui prélèvent une partie de la production sans rien donner en échange : la répartition des revenus est alors modifiée au détriment de toutes les personnes qui travaillent, et Graslin analyse cet effet comme l'équivalent d'un choc négatif de progrès technique — une régression technique. Chaque producteur est alors obligé à travailler plus<sup>33</sup> pour obtenir les mêmes quantités de biens finals nécessaires à la satisfaction de ses besoins (Graslin 1768 : 144 & sq). Notons que l'ordre interverti ne vient pas modifier le fonctionnement des marchés, toujours efficaces. Mais il n'est plus un ordre juste : et il est, sur ce plan, condamnable puisque les rentiers prélèvent une partie de la production sans rien donner en contrepartie, et obligent les producteurs à un surtravail par rapport à la situation précédente. Cependant, on le sait, il faut malgré tout s'en accommoder puisque tout retour en arrière est impossible : d'où les quelques recommandations de Graslin que l'on lira vers la fin de sa *Dissertation* (1768 : 147 & sq), pour améliorer les choses, compléments notables à celles, déjà signalées, qu'il formule dans l'*Essai*.

Ensuite, notons que, déjà dans l'« état des relations » apparaît un nouvel acteur : l'État, qui n'était donc pas nécessaire dans la (petite) société planifiée mais qui l'est d'autant plus dans l'« ordre interverti ». Pour quelle raison ? La puissance tutélaire est simplement introduite par Graslin comme une branche de production comme une autre, répondant au besoin de protection exprimé par les individus (1768 : 141). De ce point de vue, précise l'auteur dans la *Dissertation*, l'État se comporte comme toutes les autres branches, et possède

---

impératifs du sentiment moral visent au même but (conservation de soi, respect de la vie d'autrui) que le mouvement spontané de la nature. Le droit n'aura pas changé dans sa fin, mais dans sa source. En tenant compte de ces faits, l'on peut dire que selon Rousseau la société a pour tâche de conserver ce qu'elle nie. » (Starobinski, in Rousseau 1964b : 1299)

33. Ce que d'autres, plus tard, appelleront un « surtravail ».

également un intérêt privé, comme elles (ibid. : 142). Il ne vise donc pas *a priori* l'intérêt général de la société, bien qu'il concoure à le réaliser — mais comme toute autre branche également. Le service de l'État, d'une manière traditionnelle mais qui, dans la *Dissertation*, est soigneusement quantifiée, peut « racheter » quelques rentiers de l'opprobre morale qui pèse sur eux ; mais c'est à la fin de l'*Essai* que se trouvent les idées les plus novatrices de Graslin en matière d'économie publique (Faccarello 2009).

Enfin, remarquons une originalité théorique de l'analyse de Graslin, clairement exposée dans le *Dissertation*, qui induit une nouvelle critique du schéma physiocratique. Nous avons souligné le fait que, pour Graslin, la production — et son analyse — est finalisée par la consommation finale. Ce sont les biens finals, ces « objets des besoins » des hommes, qui sont le but de leur activité. Cette idée simple possède des conséquences majeures : elle permet à Graslin de définir un concept de « classe » différent de celui utilisé par les physiocrates — avec leur tripartition de la société en « classe des propriétaires », « classe productive » et « classe stérile ». En réalité, dit Graslin, les hommes ne doivent pas être regroupés en classes sur la base du critère de leurs activités concrètement définies, mais par rapport aux biens de consommation finale que, directement ou indirectement, ils concourent à produire.

Nous avons dit que les divers besoins font la division naturelle des hommes qui s'occupent les uns à la production de l'objet d'un besoin, & les autres à celle de l'objet d'un autre besoin, & qu'on doit compter autant de classes qu'il y a de besoin, sauf les subdivisions de chaque classe, en raison de ce que le travail productif de chaque objet est lui-même subdivisé. (1768 : 140)

Si l'activité d'un producteur sert à produire, directement ou indirectement, plusieurs biens finals, alors elle sera fractionnée proportionnellement dans les différentes branches définies par ces biens.

On doit sentir que, dans le cas où un même homme est occupé à des objets de différents besoins, il ne peut être compris dans chacune des classes, soit entière, soit partielle, dont il est membre, que pour la partie de son travail qu'il donne à chaque objet, c'est-à-dire que trois hommes, qui ne donneraient chacun qu'un tiers de leur travail à un objet quelconque, ne seraient comptés dans cette classe que pour un seul homme. (1768 : 141)

Ce que Graslin définit ainsi, ce sont des secteurs verticalement intégrés, ou



encore des « sous-systèmes », pour reprendre la terminologie de théoriciens — Piero Sraffa, Luigi L. Pasinetti — qui, à partir des années 1960, ont donné ses lettres de noblesse à ce type d'analyse. L'approche est nouvelle et, on le voit, conteste la structuration même de la société en classes opérée par les « philosophes économistes ».

### 3.4 Portrait de Graslin en Classique

Nous touchons au terme de notre analyse. Même à grands traits, nous venons d'esquisser un autre portrait de Graslin, différent de celui d'un auteur développant une pensée économique purement « sensualiste » ou inspirée des philosophes qui se réclament de cette approche. Il faut à présent franchir une dernière étape et voir comment les différents aspects soulevés jusqu'à présent s'articulent de manière extrêmement cohérente.

Nous avons laissé un problème en suspens : celui des rapports d'échange dans l'« état des relations » — et donc aussi dans l'« état interverti ». Car les développements que nous avons consacrés, dans la section précédente, à la détermination des valeurs relatives en fonction de la « rareté » et du « besoin » semblent mis à mal ici : si, dans la *Dissertation*, Graslin mentionne bien ce mécanisme, il met en fait l'accent, davantage et de manière infiniment plus précise et claire que dans l'*Essai analytique*, sur un autre type de rapports d'échange. Et ces autres prix relatifs sont jugés plus fondamentaux, plus normaux, que les premiers. Qu'en est-il exactement ?

Reprenons l'exemple simple développé par Graslin. Si, dans l'« ordre naturel » des choses, un cultivateur passait les  $\frac{3}{4}$  de son temps à cultiver et  $\frac{1}{4}$  à fabriquer un « instrument aratoire »<sup>34</sup>, le passage à l'état de société — soit « entière & parfaite », soit « univers commerçant » — répartira la population totale de l'économie pour  $\frac{3}{4}$  en agriculture et pour  $\frac{1}{4}$  dans l'artisanat, la production totale étant la même pour un nombre de besoins inchangés : seule la quantité de travail fourni par chacun aura baissé en raison des bienfaits de la spécialisation. L'équilibre étant défini comme une situation dans laquelle tous les hommes satisfont à leurs besoins, cette situation est une situation d'équi-

---

34. En fait, pour que les raisonnements de Graslin soient exacts, les prétendus « instruments aratoires » doivent être considérés comme un élément de capital circulant — et non fixe — en absence de tout phénomène d'indivisibilité.

libre — équilibre optimal, évidemment, puisque dans cet état le bien-être de chaque individu, et donc celui de la collectivité, est maximal (postulat d'invariance).

Si, comme Graslin nous y invite instamment, nous analysons les choses au niveau global, nous voyons l'échange suivant. Les artisans n'ayant aucune utilité des instruments aratoires qu'ils fabriquent, toute leur production est destinée aux agriculteurs. Les agriculteurs, en échange de la production totale des artisans, ne donnent qu'un quart de leur production de blé, et en conservent les trois-quarts pour eux. Le rapport d'échange normal, d'équilibre, qui s'établit entre les branches est donc de : *production artisanale totale = un quart de la production agricole globale*.

Ce prix relatif est juste : il permet à chacun de jouir de la même quantité de blé — seul bien final — qu'auparavant, lorsque tous les producteurs fabriquaient eux-mêmes les objets de leurs besoins (besoins finals comme intermédiaires).

A quoi ce prix correspond-il ? L'analyse de Graslin se fait ici quelquefois un peu tortueuse, surtout lorsqu'il tente d'appuyer ses dires en prenant en compte une situation où un progrès technique se produit et engendre le passage d'une situation initiale d'équilibre à une autre. Mais le caractère quelquefois un peu embrouillé de l'analyse n'est manifestement dû, ici, qu'au manque de vocabulaire adéquat pour exposer la démarche et les résultats. Néanmoins, si l'on suit attentivement les raisonnements et les exemples arithmétiques de la *Dissertation* — tout en corrigeant quelques erreurs — on est à même de caractériser très précisément le rapport d'échange d'équilibre : en utilisant un vocabulaire ultérieur, il s'agit de valeurs travail, déterminées au niveau global des branches. Les masses globales de marchandises, déterminées à l'équilibre par les besoins à satisfaire, s'échangent en raison des quantités de travail, direct et indirect, nécessaires à leur production. C'est le cas dans l'exemple simple ci-dessus. La quantité d'instruments a été fabriquée par un quart de la main d'œuvre totale (l'emploi dans l'artisanat) avec, comme moyen de production, le seul travail. La quantité globale de blé a été produite par les trois-quarts de la main d'œuvre globale (l'emploi en agriculture) et des moyens de production (les instruments) eux-mêmes produits à l'aide d'un quart de la main d'œuvre. En termes de travail incorporé, la quantité globale de blé « vaut » bien quatre

fois plus que la quantité globale d'instruments.

Nous sommes à présent en mesure de comprendre l'insistance de Graslin, dans l'*Essai analytique*, à bien distinguer deux niveaux d'analyse des prix : le prix normal, d'équilibre, pour les marchandises prises « sous la seule relation de l'espèce », et les prix de marché des marchandises : les « valeurs partielles ». Car, dans certaines situations, les « valeurs partielles » ne correspondent pas aux valeurs relatives qui résulteraient de l'application de la loi de la valeur travail. Ceci se produit dans les situations de déséquilibre, lorsque la production globale d'au moins une branche ne correspond pas au besoin global correspondant de la collectivité. Alors, les désajustements de l'offre et de la demande règlent les mouvements de ces valeurs partielles.

[P]rincipe : toutes les parties individuelles d'une même chose, en quelque quantité qu'elles soient, n'ayant toujours pour objet qu'un seul des besoins, n'ont ensemble que la même valeur. Cette valeur de l'objet, ou de la chose prise sous la seule relation de l'espèce, et indépendamment de la quantité des parties individuelles, ne peut pas changer, tant que les besoins sont dans la même proportion ; mais la valeur partielle de cette chose doit absolument diminuer, en raison de l'augmentation du nombre de ses parties. (1767 : 14)

Comment revient-on à l'équilibre après un choc perturbateur ? Les mouvements des prix relatifs engendrent des transferts de ressources entre secteurs — ici la migration des producteurs, artisans et/ou agriculteurs —, le travail recherchant toujours la situation la plus avantageuse pour lui en termes de rapports d'échange du bien qu'il produit avec celui ou ceux contre le(s)quel(s) il l'échange. Ce que Graslin décrit à plusieurs reprises très clairement dans la *Dissertation*, mais aussi parfois dans l'*Essai*, n'est autre que ce que l'on appellera plus tard un mécanisme de gravitation : les transferts de ressources entre branches modifient les quantités produites, les valeurs partielles, et l'équilibre se rétablit autour des prix naturels.

L'ordre que je présente ici n'est pas imaginaire : il dérive nécessairement du partage que les hommes ont fait entre eux des travaux différents, sans lesquels on ne peut pas obtenir la production. Cet ordre se soutiendra toujours de lui-même par la loi seule des relations, parce qu'il arrivera toujours qu'une partie des individus d'une classe passera dans celle où il y aura le plus d'avantage, & qu'en partageant cet avantage, ils le diminueront pour chacun. (1768 : 121)

On voit alors la portée des développements rappelés dans la section précédente, c'est-à-dire la détermination des valeurs relatives sous l'effet de l'offre et de la demande. Les confrontations de la « rareté » et du « besoin » déterminent les grandeurs de marché qui ne font, de fait, que fluctuer autour d'un centre de gravitation donné par les rapports naturels déterminés au niveau global et qui, dans une économie marchande « simple », i.e. sans capital ni taux de profit, coïncident avec les valeurs travail. On voit aussi la portée du postulat d'invariance et de l'hypothèse de la saturation des besoins : elles mettent, en quelque sorte, toutes les chances du côté de Graslin et lui permettent de penser que les mouvements de prix, analysables de manière simple, convergeront effectivement vers les centres de gravitation. On voit enfin que tout le mécanisme repose sur le comportement intéressé des agents : « parce que les hommes se [portent] toujours vers le travail qui [donne] le plus grand droit sur celui des autres », selon la formule lapidaire de l'*Essai* (1767 : 98).

C'est ainsi que les deux pans de l'analyse de Graslin s'articulent de manière logique et harmonieuse, et que son approche est remarquablement cohérente et nouvelle. Quant à cette problématique, que notre auteur exprime avec ses mots souvent maladroits, des exemples quelquefois confus ou tortueux ou encore de longues périphrases faute de vocabulaire adéquat — n'oublions pas qu'il publie en 1767 et 1768 ! —, c'est elle qui n'avait, du temps de Graslin, « *point encore de nom* ». Elle en reçut un, cependant, plus tard : on l'appela la problématique classique, et Graslin en est un fondateur.

## Références

[Anonyme] (1768). 'Examen d'un Ouvrage intitulé Essai analytique sur la Richesse & sur l'Impôt', *Les Éphémérides du citoyen*, X, 165-206.

Blanqui, Adolphe-Jérôme (1837). *Histoire de l'économie politique depuis les anciens jusqu'à nos jours*, quatrième édition, Paris : Guillaumin, 1860.

Bonnet, Charles (1755). *Essai de psychologie, ou considérations sur les opérations de l'âme, sur l'habitude et l'éducation. Auxquelles on a ajouté des principes philosophiques sur la cause première et sur son effet*, Londres.

— (1760). *Essai analytique sur les facultés de l'âme*, Copenhague : Philibert.

Bosellini, Carlo (1825). 'Intorno ai progressi delle scienze economiche fino al terminare del secolo passato', Rome, in C. Bosellini, *Opere complete*, Torino : Fondazione Luigi

Einaudi, 1976, vol. II, pp. 497-556.

Borschberg, Edwin (1946). *Jean-Joseph-Louis Graslin, ein Begründer der Wertlehre*, Zürich : Girsberger.

Chailley, Joseph, et Léon Say (1890-1). *Nouveau dictionnaire d'économie politique* ; deuxième édition, Paris : Guillaumin, 1900.

Condillac, Étienne Bonnot, abbé de (1746). *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, Paris : Galilée, 1973.

Coquelin, Charles, et Gilbert-Urbain Guillaumin (sous la dir. de), (1852-3) *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris : Guillaumin.

Desmars, Joseph (1900). *Un précurseur d'Adam Smith en France : Jean-Joseph-Louis Graslin*, Paris : Laron.

Dubois, Auguste (1911). 'Introduction', in Graslin 1767, pp. v-xxx.

Dupont de Nemours, Pierre-Samuel (1768), 'Lettre de M. du Pont, des Sociétés Royales d'Agriculture de Soissons et d'Orléans, & Correspondant de la Société d'émulation de Londres, à M. de Saint Pérary, Membre de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans, dont le mémoire sur l'Effet de l'Impôt indirect a été couronné par la Société Royale d'Agriculture de Limoges', *Les Éphémérides du citoyen*, II, 165-88.

Faccarello, Gilbert (1989). 'L'évolution de la pensée économique pendant la Révolution : Alexandre Vandermonde ou la croisée des chemins', in *Französische Revolution und Politische Ökonomie*, Trier : Karl-Marx-Haus, pp. 75-121.

— (1992). 'Turgot et l'économie politique sensualiste', in A. Béraud et G. Faccarello (sous la dir. de) 1992, *Nouvelle histoire de la pensée économique*, vol. 1 : *Des scolastiques aux classiques*, Paris : La Découverte, pp. 254-288.

— (1993). 'Du Conservatoire à l'École normale : quelques notes sur A.T. Vandermonde (1735-1796)', *Cahiers d'histoire du CNAM*, Paris : Conservatoire national des arts et métiers, n° 2/3, 17-57.

— (1998). 'Galiani, Necker and Turgot : a debate on economic reforms and policies in eighteenth century France', in G. Faccarello (sous la direction de), *Studies in the History of French Political Economy : From Bodin to Walras*, Londres : Routledge, pp. 120-195.

— (2006). 'An "exception culturelle" ? French Sensationist political economy and the shaping of public economics', *The European Journal of the History of Economic Thought*, **13**(1), 1-38.

— (2009). 'The Enigmatic Mr Graslin. A Rousseauistic Bedrock for Classical Economics?' *The European Journal of the History of Economic Thought*, **16**(1), à paraître.

Faccarello, Gilbert et Philippe Steiner (2008), 'Interest, Sensationism and the Science of the Legislator : French Philosophie économique (1690-1830)', *The European Journal of the History of Economic Thought*, March, **15**(1), 1-23.

Graslin, Jean-Joseph-Louis (1767). *Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, où l'on réfute la nouvelle doctrine économique, qui a fourni à la Société Royale d'Agriculture de Limoges les principes d'un Programme qu'elle a publié sur l'effet des Impôts indirects*, Paris : Geuthner, 1911.

— (1767-8). *Correspondance entre M. Graslin, de l'Académie économique de St. Pétersbourg, auteur de l'Essai analytique sur la richesse et sur l'impôt, et M. l'abbé Baudeau, auteur des Éphémérides du citoyen, sur un des principes fondamentaux de la doctrine des soi-disant Philosophes économistes*, London : Onfroy, 1777.

— (1768). *Dissertation sur la Question proposée par la Société économique de St. Pétersbourg, in Dissertation qui a remporté le prix sur la question posée en 1766 par la Société d'Économie et d'Agriculture à St. Pétersbourg, à laquelle on a joint les Pièces qui ont eu l'Accessit*, pp. 109-154.

Guidi, Marco (1993). 'L'utilitarisme et les origines du savoir économique moderne : la thèse de la douleur, de Locke à Bentham', *Économies et sociétés*, série PE n° 18, 33-65.

Lichtenberger, André (1895). *Le socialisme au XVIIIe siècle*, Paris : Alcan.

Locke, John (1690). *The Second Treatise of Government : an Essay concerning the true original, extent, and end of civil government*, in Locke, *Two Treatises of Government*, Londres : Everyman, pp. 113-240.

Luminais, R. Marie (1862). *Recherches sur la vie, les doctrines économiques et les travaux de J.-J.-Louis Graslin*, Nantes : Mellinet.

Mably, Gabriel Bonnot, abbé de (1763). *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique*, Amsterdam.

Maupertuis, Pierre Louis Moreau de (1749). *Essai de philosophie morale*, in Maupertuis 1768, I, pp. 171-252.

— (1753). *Lettres sur divers sujets*, in Maupertuis 1768, in Maupertuis 1768, II, pp. 217-372.

— (1755). 'Éloge de M. de Montesquieu', in Maupertuis 1768, III, pp. 386-433.

— (1768). *Œuvres de Maupertuis. Nouvelle édition corrigée et augmentée*, Lyon : Bruyset.

Mirabeau, Victor Riquetti, marquis de (1763), *Philosophie rurale ou économie générale et politique de l'agriculture réduite à l'ordre immuable des loix physiques et*

*rurales, qui assurent la prospérité des empires*, Amsterdam : Libraires associés.

Montesquieu, Charles-Louis de Secondat de (1748). *De l'Esprit des lois*, Paris : Garnier, 1973.

Orain, Arnaud (2006). 'Équilibre et fiscalité au siècle des Lumières : l'économie politique de Jean-Joseph Graslin', *Revue économique*, **57**(5), 955-981.

Rouanet, Gustave (1885). 'Une polémique au XVIIIe siècle. *Revue socialiste*, I (janvier-juin), 481-492

Rousseau, Jean-Jacques (1750). *Discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en l'année 1750 sur cette question proposée par la même Académie : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, in Rousseau 1964b, pp. 1-30.

— (1751). *Observations de Jean-Jacques Rousseau, de Genève, sur la réponse qui a été faite à son discours*, in Rousseau 1964b, pp. 35-57.

— (1752). 'Préface' à *Narcisse ou l'amant de lui-même*, dans Rousseau 1964a, pp. 959-974.

— (1755). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam : Marc Michel Rey, in Rousseau 1964b, pp. 109-223.

— (1964a). *Œuvres complètes. II : La Nouvelle Héloïse. Théâtre. Essais littéraires*, Paris : Gallimard.

— (1964b). *Œuvres complètes. III : Du Contrat social. Écrits politiques*, Paris : Gallimard.

Seligman, Edwin R. A. (1894). *Progressive Taxation in Theory and Practice. Publications of the American Economic Association*, **9** (1-2). 2d ed : 1908, *American Economic Association Quarterly*, 3rd Series, 9(4).

Starobinski, Jean (1989). *Le remède dans le mal. Critique et légitimation de l'artifice à l'âge des Lumières*, Paris : Gallimard.

Turgot, Anne-Robert-Jacques (1750), 'Remarques critiques sur les Réflexions philosophiques de Maupertuis sur l'origine des langues et la signification des mots', in Turgot 1913-23, I, pp. 157-179.

— (1766). *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, in Turgot 1913-23, II, pp. 533-601.

— (1767). 'Observations sur les mémoires récompensés par la Société d'agriculture de Limoges : Sur le mémoire de Graslin', in Turgot 1913-23, II, pp. 630-641.

— (1769). 'Valeurs et monnaies', in Turgot 1913-23, III, pp. 79-98.

— (1913-23). *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*, avec biographie et notes par Gustave Schelle, Paris : Félix Alcan.

Van den Berg, Richard (2000). 'Differential rent in the 1760s : two neglected French contributions', *The European Journal of the History of Economic Thought*, **7** (2), 181-207.

Vandermonde, Alexandre Théophile (1795). 'Économie politique', cours publié dans les *Séances des Écoles normales, recueillies par des sténographes et revues par les professeurs*, Paris : Imprimerie du Cercle Social ; nouvelle édition dans Daniel Nordman (sous la direction de), *L'école normale de l'an II. Leçons d'histoire, de géographie, d'économie politique*. Paris : Dunod, 1994, pp. 359-427.

Verri, Pietro (1771). *Meditazioni sulla economia politica*. Repris sous le titre *Della economia politica* dans *Discorsi del Conte Pietro Verri*, Milan : Giuseppe Marelli, 1781, pp. 185-394.

Weulersse, Georges (1910). *Le mouvement physiocratique en France (de 1756 à 1770)*. Paris : Alcan.